



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ CONSULTATIF **de la réserve naturelle nationale** **de l'estuaire de la Seine**

10 décembre 2025 – ENSM LE HAVRE

Ordre du jour

1. Bilan financier 2024 de la Maison de l'estuaire

Maison de l'Estuaire

2. Bilans d'activité 2025

Maison de l'Estuaire

3. Traitement de la station de Jussie

Maison de l'Estuaire

4. Protocole Fertilisation

Maison de l'Estuaire

5. Projets et budget prévisionnel 2026

Maison de l'Estuaire

6. Labellisation RAMSAR

Maison de l'Estuaire

7. Comité Reposoir du 27 novembre 2025

DREAL

8. Démarche Natur'Adapt

Maison de l'Estuaire

Ordre du jour (suite)

9. Propositions de zones de protection forte

Maison de l'Estuaire

10. Circulation en réserve naturelle

Maison de l'Estuaire

11. AP « Quiétude »

DDTM 76

12. Battues aux sangliers en 2026

DREAL

13. Bilan du 4^e PdG et élaboration du 5^e PdG

DREAL

14. Questions diverses

1. Bilan financier 2024

Intervention : Maison de l'Estuaire

Ass. Maison de l'Estuaire
Présentation des comptes

31 décembre 2024

Sommaire

- | | |
|---|-------------|
| 1. Etats financiers | <i>p.3</i> |
| 2. Revue analytique du compte de résultat | <i>p.5</i> |
| 3. Revue analytique du bilan | <i>p.7</i> |
| | <i>p.15</i> |

Section 1
Les états financiers

Section 2
Revue analytique du compte de résultat

Section 3
Revue analytique du bilan

Avis du comité consultatif sur le bilan financier 2024

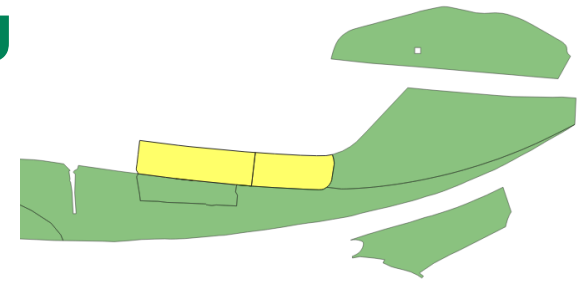
2. Bilan d'activité 2025

Intervention : Maison de l'Estuaire

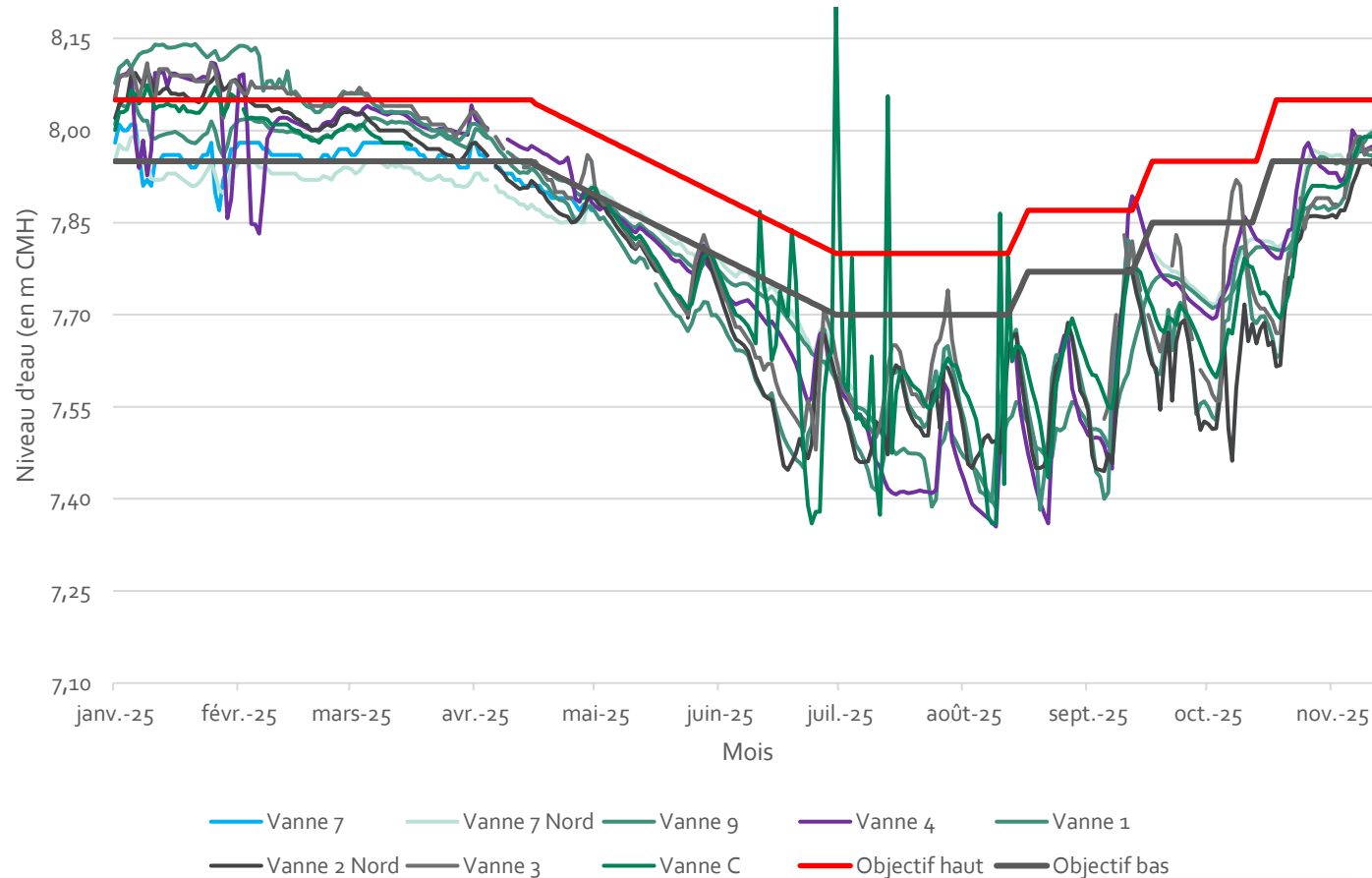
BILAN TECHNIQUE 2025

IP25 Gestion des niveaux d'eau

Prairies subhalophiles

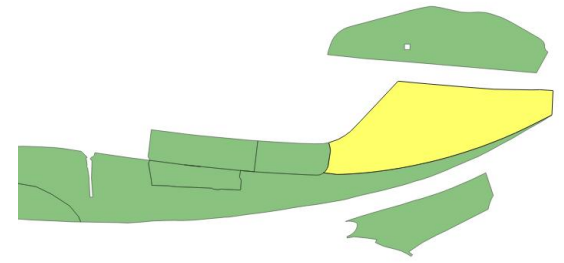


Niveaux d'eau de janvier à novembre 2025

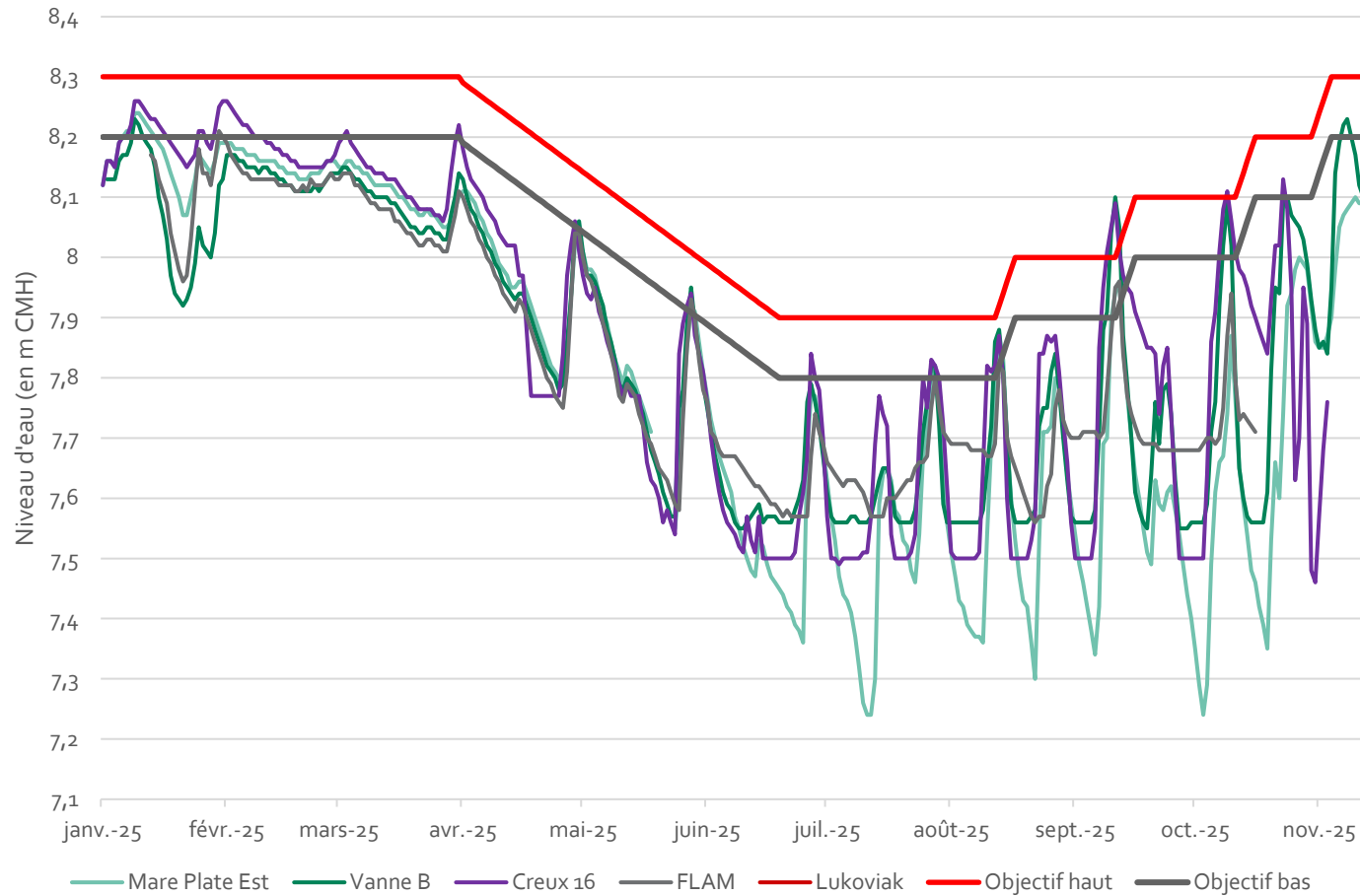


IP25 Gestion des niveaux d'eau

Prairies du Hode

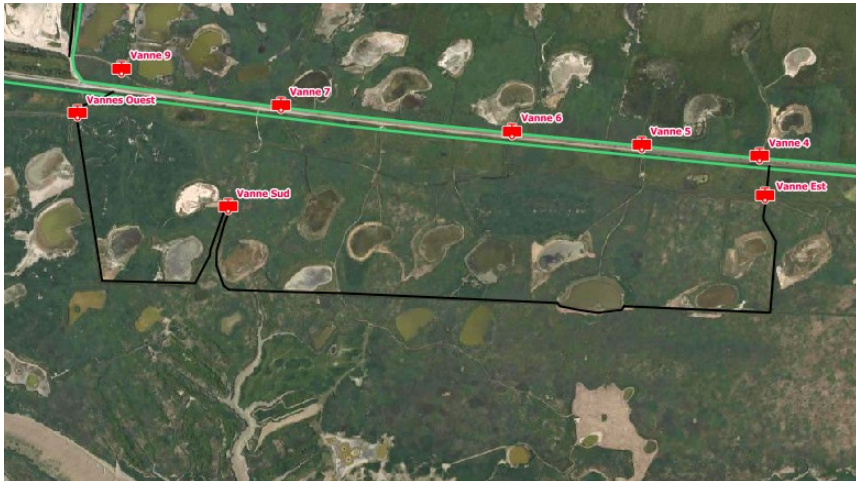


Niveaux d'eau de janvier à novembre 2025



8^{ème} convention hydraulique avec l'ACDPM

- Sur les diguettes et sur le Hode
- De juillet à novembre
- Marées de nuit (Maison de l'Estuaire de jour)
- Des intervenants identifiés



IP6 Entretien du réseau hydraulique

Réhabilitation du clapet 1 2025

Hors service depuis octobre 2024 (tempête)

Batardeau au sud de la route de l'estuaire pour éviter vidange du marais

Difficulté à intervenir sur la buse existante (accès et espèces protégées, voie ferrée).

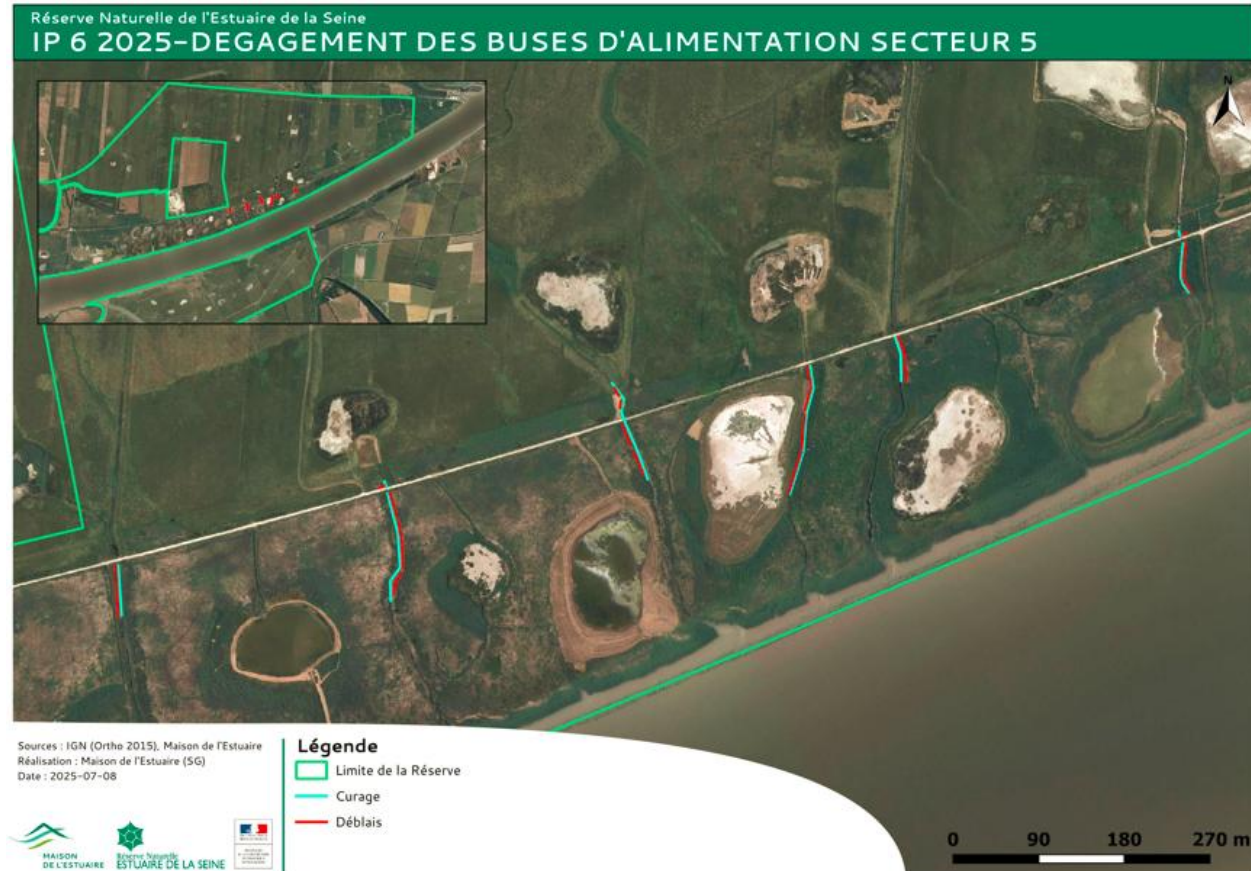
Pose d'une buse avec clapet anti-retour dans le batardeau dans l'attente du projet de restauration des continuités porté par HAROPA



IP6 travaux entretien réseau hydraulique

Chemin de halage

Dégagement des buses aux chemin de halage



IP6 travaux entretien réseau hydraulique

Travaux à l' Est du site Millenium

Maitrise d'ouvrage par HAROPA

Restauration du fonctionnement de la vanne Lukoviack :

- Augmentation du volume oscillant

- Suppression de singularités

- Reconnexion au fossé de la vanne B



IP20 Eco-pâturage

- Acquisition de 10 poulains dans deux élevages de Camargue
- Acquisition d'une pouliche auprès de l'association des courtils de Bouquelon
- Don de deux juments Camargue par LHSM par l'intermédiaire de l'ACDPM



- Mise à disposition par HAROPA d'un parc de pâturage pour l'hivernage et l'élevage des jeunes
- Besoin de renouvellement du troupeau
- Besoin de faire varier la pression de pâturage entre les saisons

IP20 Eco-pâturage

- Travaux de clôture pour deux nouveaux parcs pour les troupeaux (1,5 km de clôture)
- Visite vétérinaire, maréchalerie, et...
- 200 à 250 jours de travail par an soit 1 ETP



IP13 Entretien et restauration des roselières

- LIFE AWOM Aquatic Warbler On the Move
- 1^{er} life multinational :
Restaurer des aires de repos et d'hivernage du Phragmite aquatique
- Plusieurs pays impliqués:
Belgique, France, Espagne, Portugal, Sénégal
- En France :
4 sites impliqués dont la RNN de l'Estuaire de Seine ; site d'importance nationale pour le passage postnuptial des phragmites aquatiques

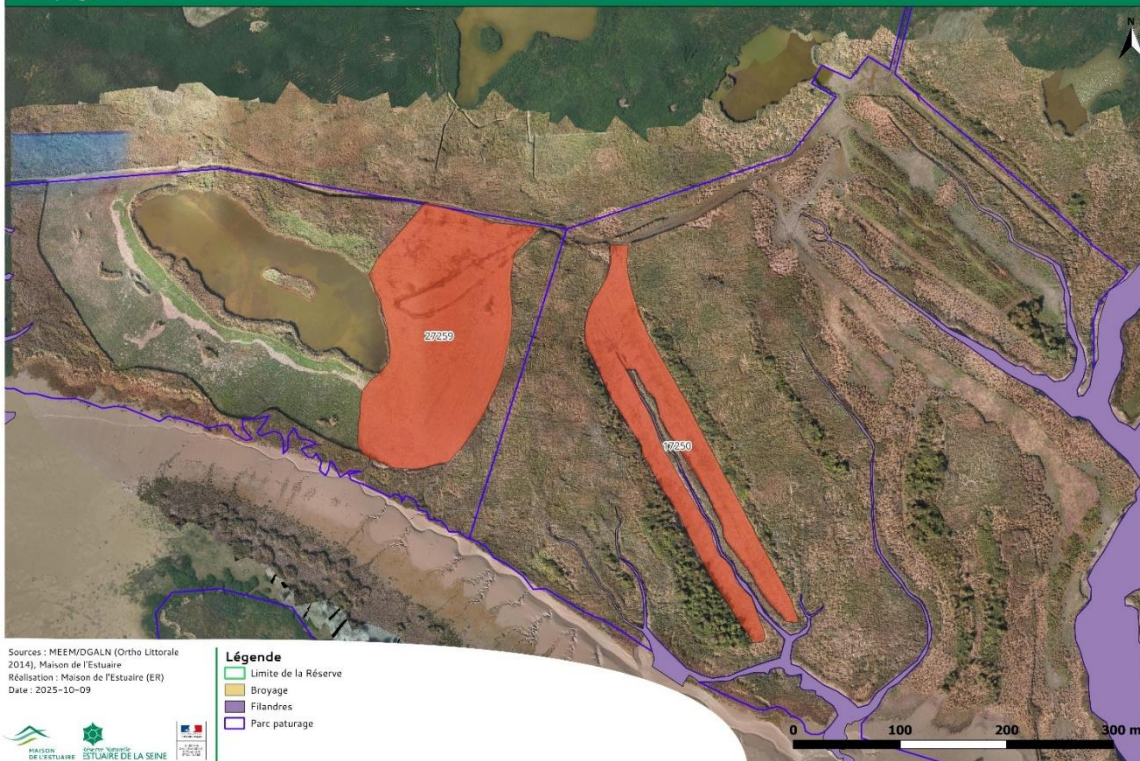


IP13 Entretien et restauration des roselières

- WP1 : management, copil, administration..
- WP2 : connectivité entre sites
- WP3 : restauration des habitats
- WP5 : habitats d'alimentation (télémétrie), protocole de baguage ACROLA...



Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine
Broyage LIFE AWOM octobre 2025



- Demande cofinancement Fond vert
- Première fauche 26/09

IP14 Entretien et restauration des mégaphorbiaies

Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine
Restauration de la mégaphorbiaie 2024



Mégaphorbiaie oligohaline:

- Reprise du chantier débuté en 2024 et suspendu à cause de l'inondation du terrain
- **Zone 1 à l'ouest : gha fauchés et exportés.** Le broyat a été stocké au pied de la route de l'estuaire avant exportation vers une filière de compostage
- **Zone 2 à l'est : broyage d'environ 1ha de prunelliers et de ronces à l'aide d'un chenillard forestier**



IP14 Entretien et restauration des mégaphorbiaies

Mégaphorbiaie dulçaquicole Cressenval

- Arrachage des repousses de saules à la suite des interventions précédentes, par traction animale
- Environ 5000m² traités
- Export des souches

Avant travaux

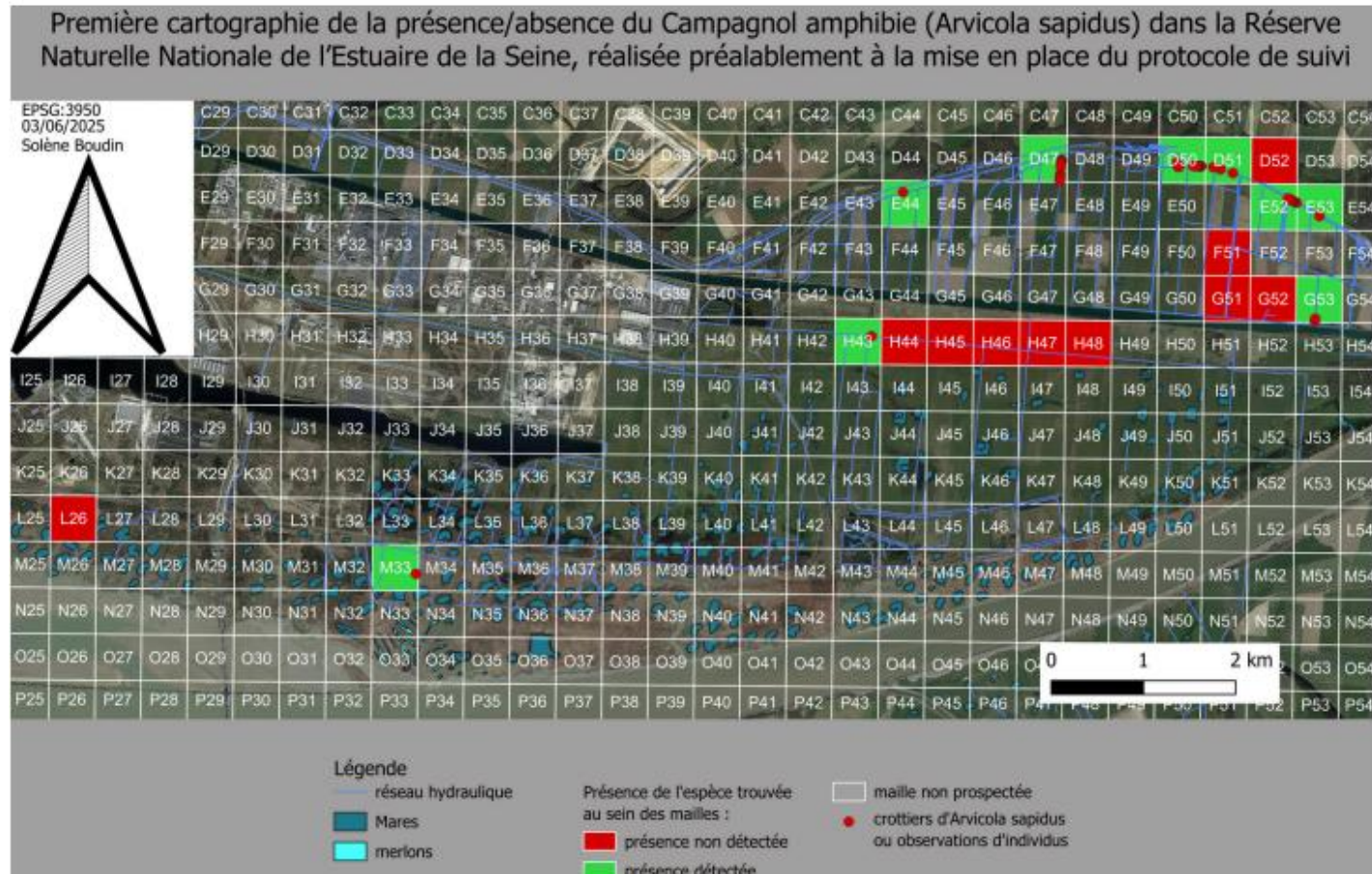


Après travaux



Quelques suivis en 2025

- Stage sur le campagnol amphibie
- Inventaire partiel et mise en place protocole



Quelques suivis en 2025

- Stage sur le râle d'eau – 3 recensements

	2010	2016	2025
Nombre moyen d'individus	184	120	203
Nombre de point	36	36	35
Nombre moyen de Râles d'eau par point	5,1*	3,3*	5,8*
Nombre de Râles d'eau sur la réserve naturelle	732	439	861



© Romain Baghi



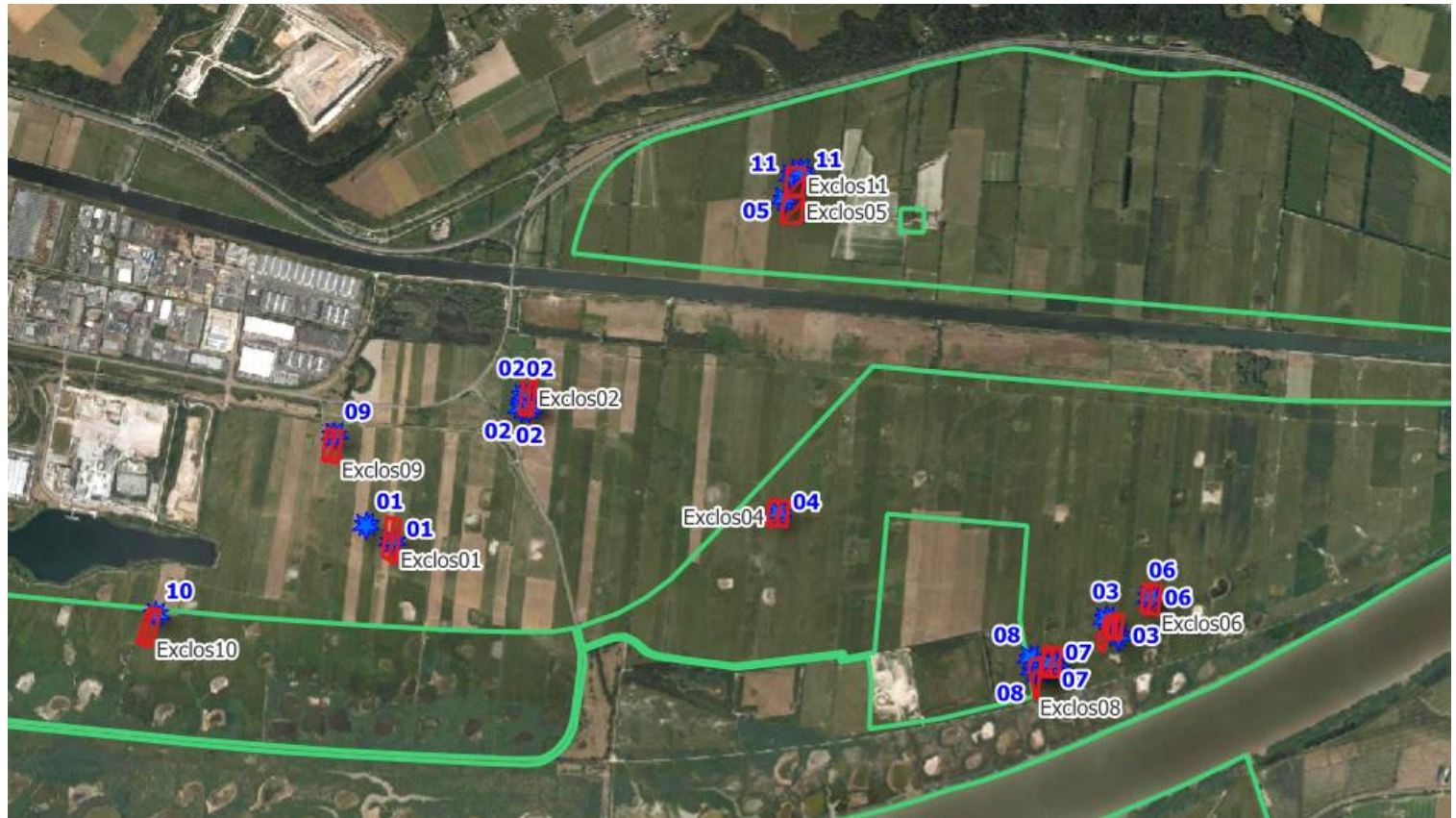
Réserve Naturelle
ESTUAIRE DE LA SEINE



MAISON
DE L'ESTUAIRE

Quelques suivis en 2025

- Point rôle des genêts : 11 exclos



Quelques suivis en 2025

- Point r  le des gen  ts : 2    3 couv  es d  tect  es



Validation du PNA Butor étoilé

**Plan
National
d'Actions**

Butor étoilé

Rechercher 

[Accueil](#) • [Espèce](#) • [PNA](#) • [Agir](#) • [Actualités](#) • [Ressources](#)



UN NOUVEL ELAN POUR LE BUTOR ETOILE

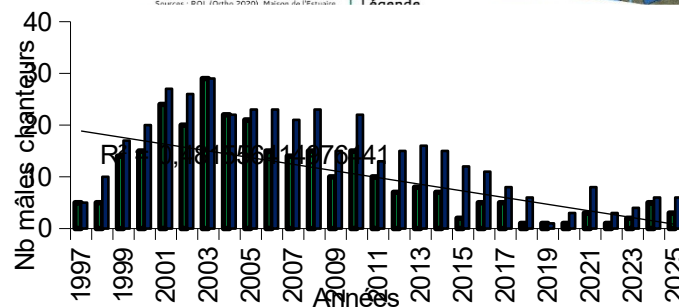
Participez à la protection d'une espèce menacée, emblématique des zones humides, et de son habitat

EN SAVOIR +



Conventions butors 2025

- Mise en place de conventions avec les chasseurs depuis 2011
- Objectif : limiter les dérangements liés aux activités d'entretien des mares de chasse pour optimiser les réussites de reproduction de l'espèce
- Prise en compte du domaine vital autour des postes de mâles chanteurs
- En 2025 : 5 conventions établies (16 mares de chasse concernées)
- Découverte de nids dans l'emprise des exclos (2022 et 2025)
 - Confirme les résultats des suivis et intérêt de la démarche



IP3 Gestion des déchets

- En 2025, 50^{ème} édition de Rivages propres organisée par l'ACDPM
- Opération de ramassage de déchets dans l'estuaire mobilisant des centaines de participants
- Prévues le 15 mars en 2026



Accueil du public

- ♦ Scolaires: 160 groupes 4005 visiteurs
- ♦ Visites guidées: 32 groupes 520 visiteurs
- ♦ Réserve en Seine 5 groupes (/10) 400 visiteurs
- ♦ Centres de loisirs 10 groupes 206 visiteurs
- ♦ Autres groupes: 13 groupes 234 visiteurs
- ♦ Salle Avocette: 836 visiteurs

6001 visiteurs

- ♦ Sentier du Hode: Jusqu'à 2000 ou 3000 visiteurs / mois
9000 à 12000 depuis l'ouverture

+ 20 %
en 3 ans



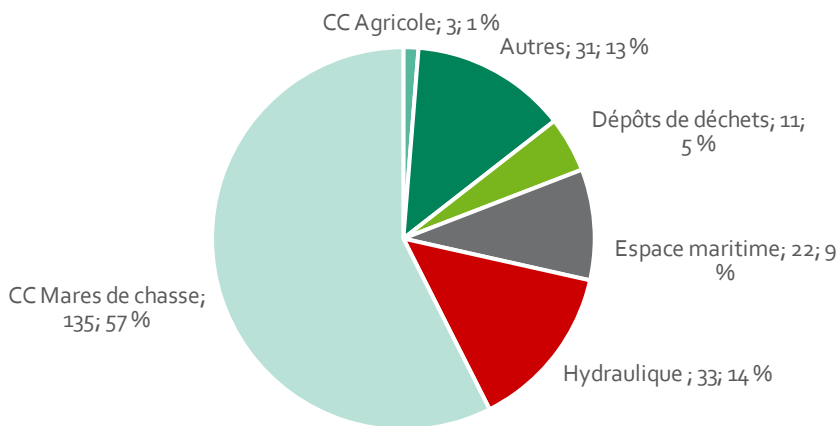
CI8 Maison de la réserve

- Réunion le 12 novembre: Etat, HAROPA, LHSM

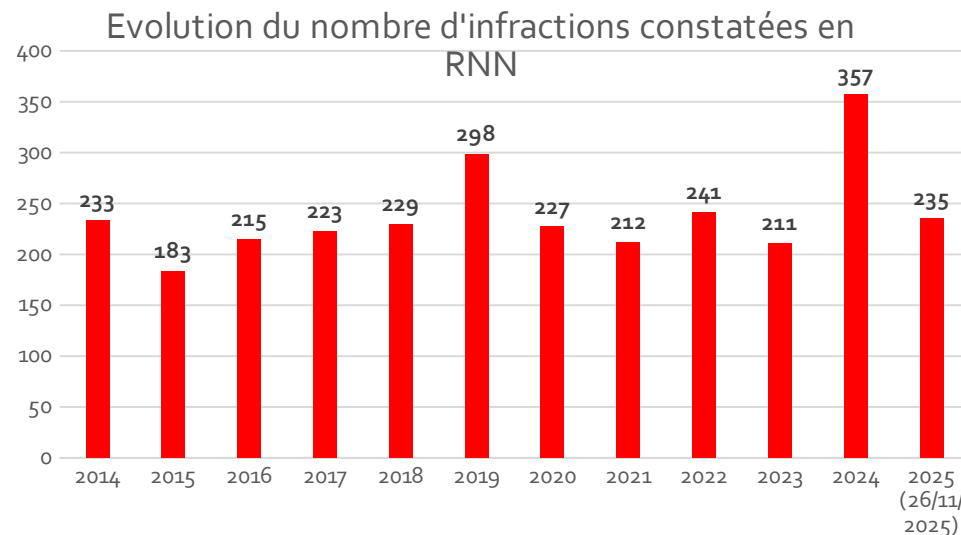
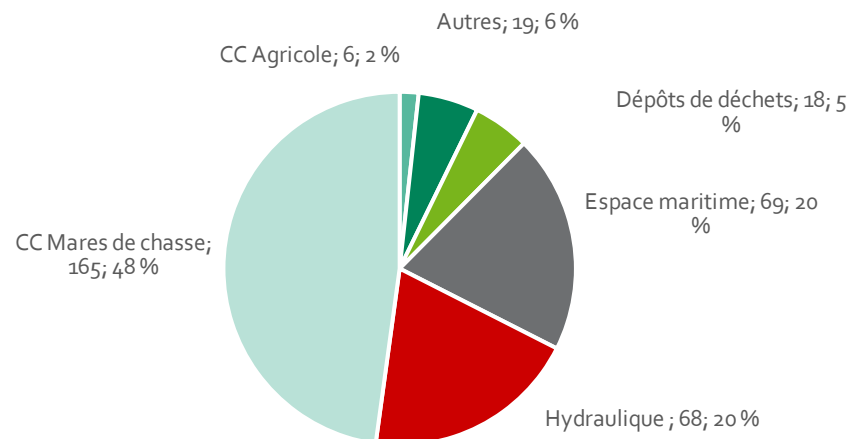


Police de la nature

Infractions par catégorie 2025 (au 26/11)



Infractions par catégorie 2024



- **CC Mares de chasse** reste de loin la catégorie la plus représentée, même si les niveaux sont globalement **en baisse depuis le pic de 2019**.

- **Espace maritime** connaît une **forte hausse récente**, avec un pic en 2024, les données 2025 sont partielles.

- **CC Hydraulique** présente une **forte variabilité**, en baisse sur la longue période mais avec un **rebond marqué depuis 2024**.

- **Déchets et Autres** sont **à la hausse depuis 2023**, malgré un léger recul en 2025 pour les déchets.

Protocole de traitement des non-conformités

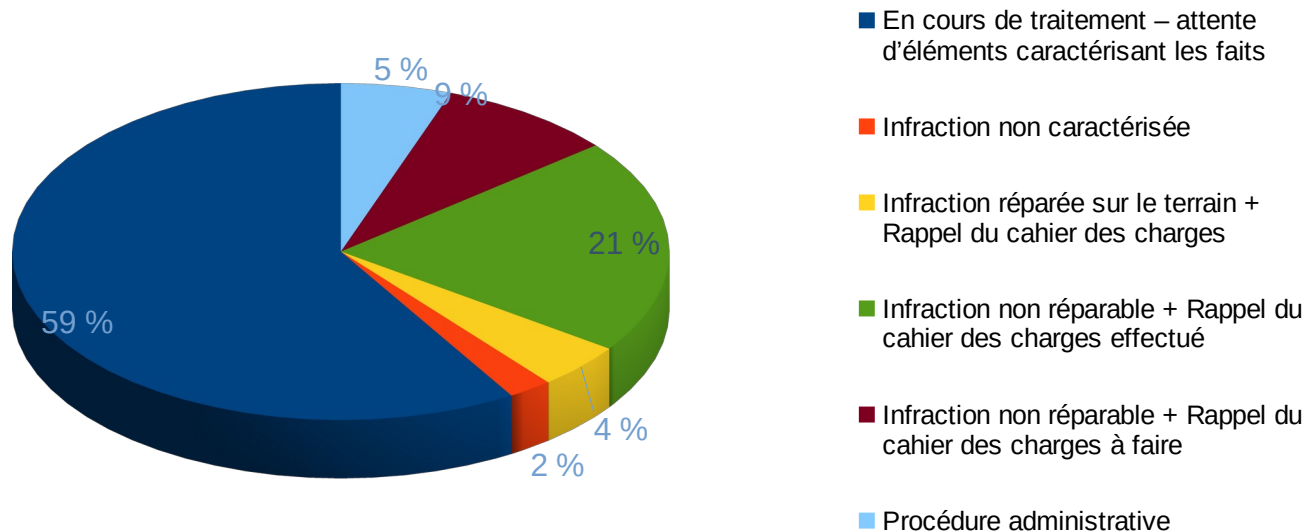
à partir d'un tableau partagé impliquant MDE, ACDPM, DREAL

MDE : inscription d'une non-conformité constatée ;

ACDPM : rappel du cahier des charges – réparation de l'infraction si possible ;

DREAL : suite administrative si nécessaire.

Traitement des non-conformités - 2025



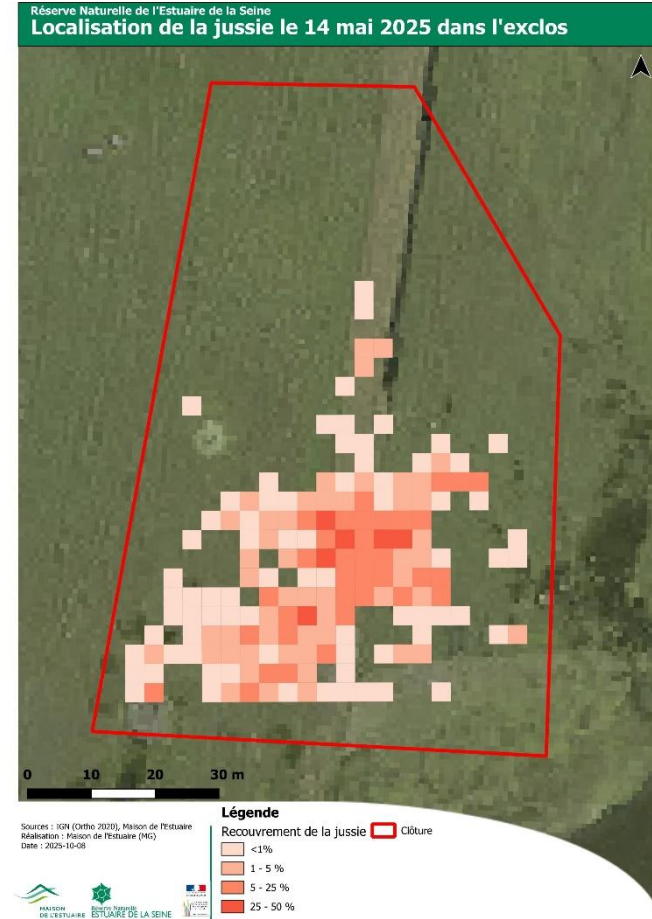
- 59 % en cours de traitement → besoin d'être plus réactif (ACDPM et DREAL)
- 5 % d'infractions où l'intentionnalité est caractérisée
- 34 % pour lesquels la pédagogie doit être opérante. A défaut, suites administratives

Avis du comité consultatif sur le bilan d'activité 2025

Gestion de la jussie

IP5 / CS35 Interventions sur la Jussie

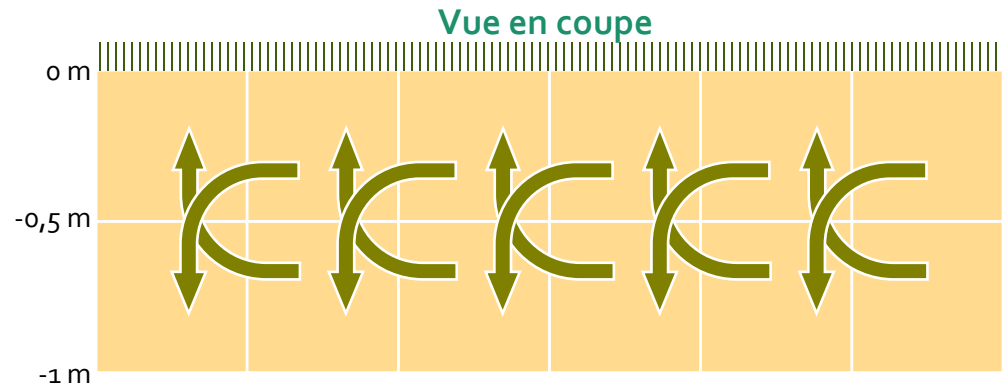
- Colonisation du site au cours de l'automne hiver 2024-2025
- 1026 m² colonisés en 2024 – 1494 en 2025
- Pose d'une clôture autour de la station pour empêcher toute pénétration
- Pose d'un filet à maille fine pour contenir les propagules flottantes
- Suivi régulier



IP5 / CS35 – Interventions sur la Jussie

En 2025

- Arrachage manuel
 - En interne sur la périphérie
 - Par un prestataire: 138 mailles de 9 m² traitées
- Retournement mécanique
- Suivi régulier



IP5 / CS35 Intervention sur la Jussie

- Pas de pied périphérique depuis le 07/08/25
- Aucun pied de jussie n'a été observé à l'intérieur de l'exclos depuis les travaux
- La végétation recouvre 15 % de la surface
- 31 espèces ont été relevées



FERTI

« Effet de la fertilisation minérale sur la biodiversité et la production des prairies estuariennes »

Comité consultatif
10/12/2025

Lauréane Delacour, Estelle Langlois, Pierre Ganault

État d'avancement

FERTI : Dispositif expérimental

Légende

Dispositif expérimental

Fauche, Cressenval

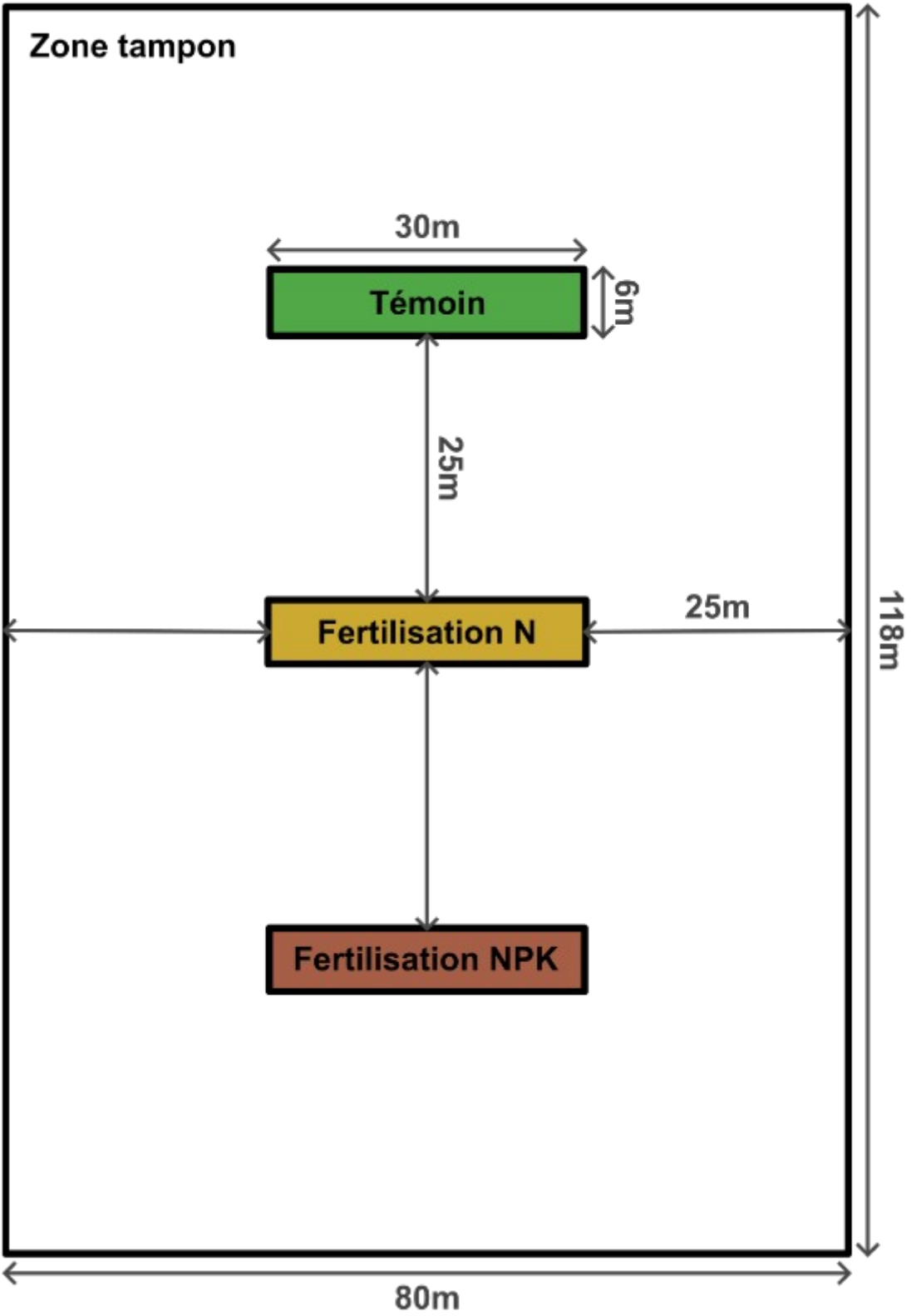
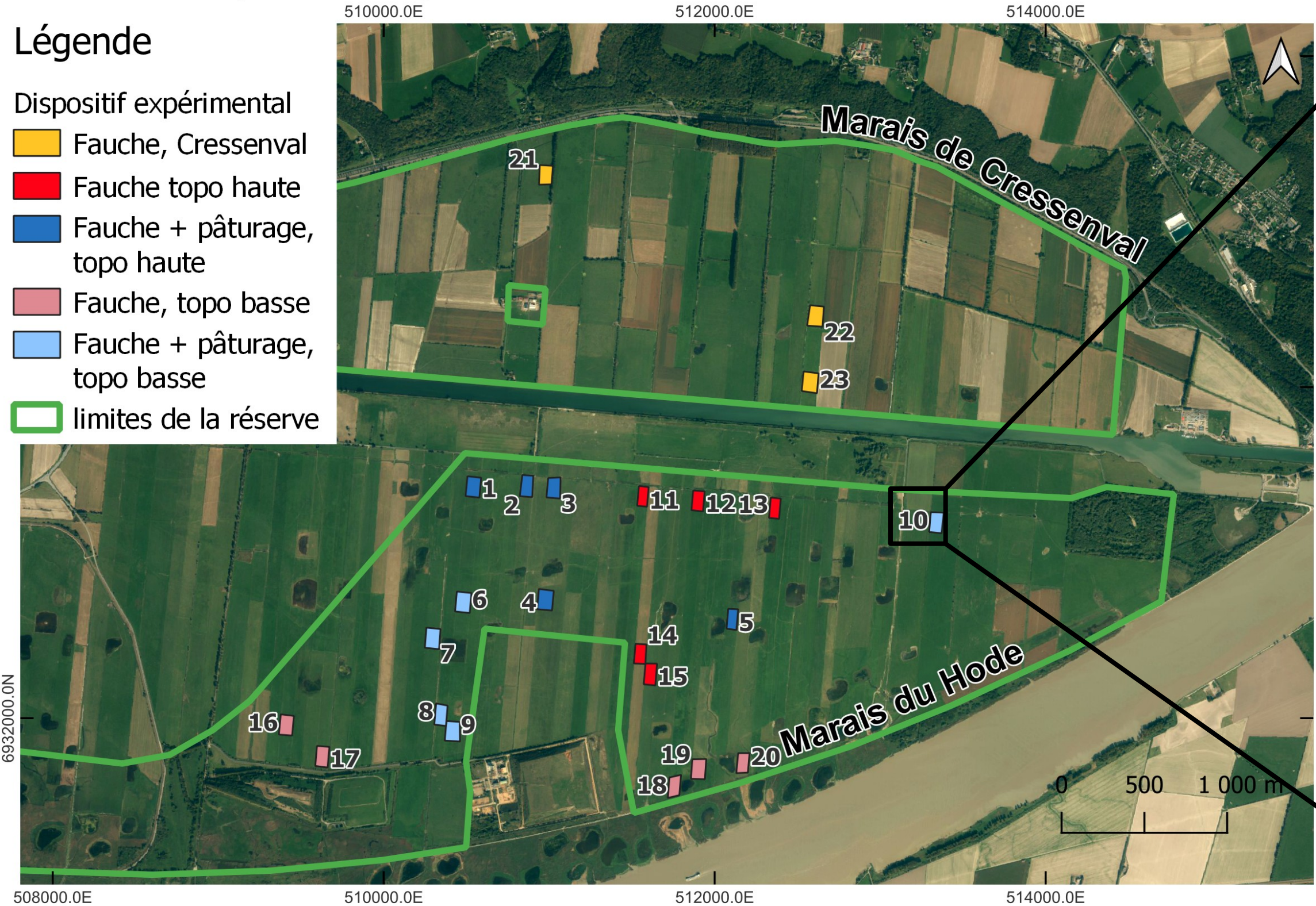
Fauche topo haute

Fauche + pâturage, topo haute

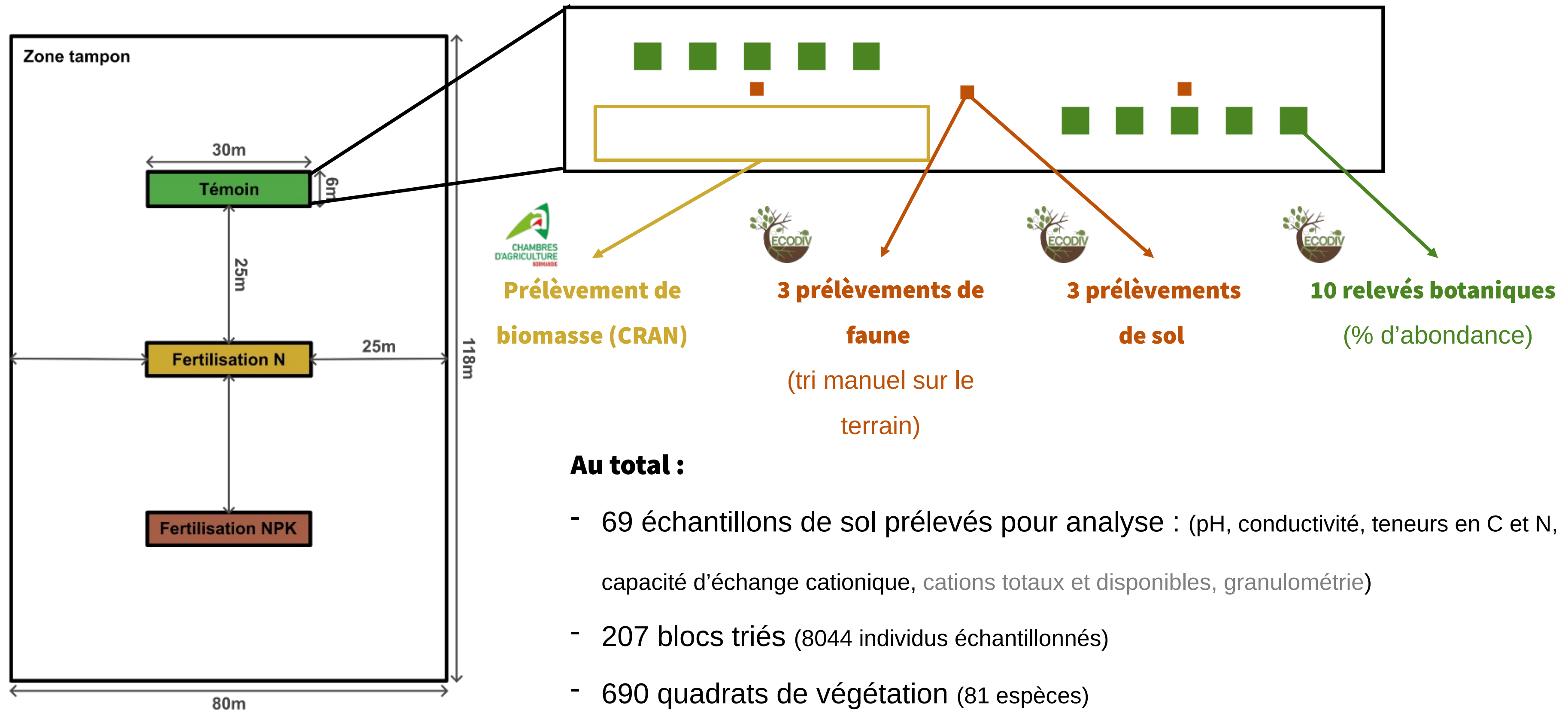
Fauche, topo basse

Fauche + pâturage, topo basse

limites de la réserve



État d'avancement



Premiers résultats

/!\ Résultats préliminaires

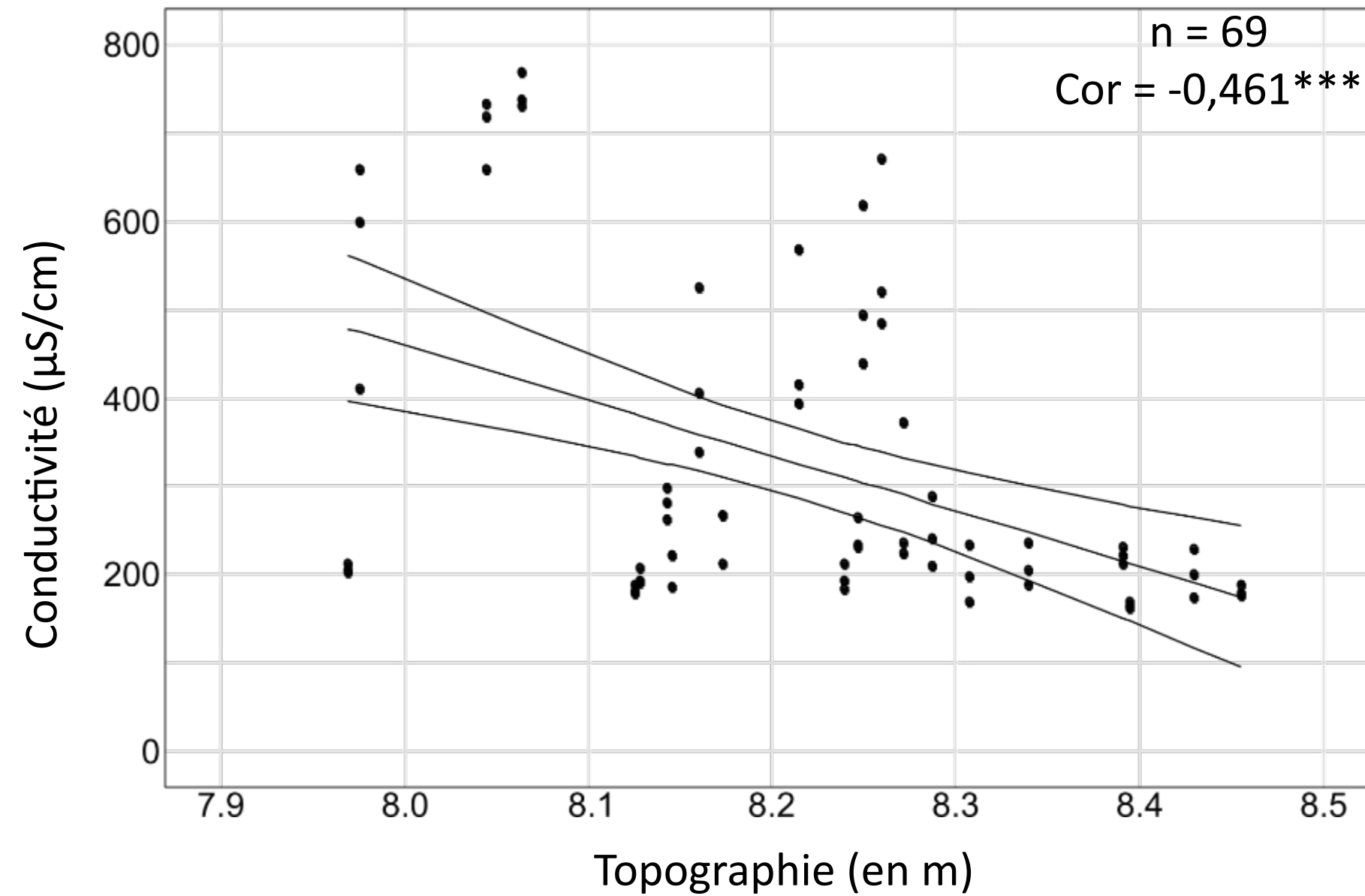
	Topographie (haute vs bas)	Gestion (fauche seule / fauche + pâturage)	Fertilisation (ø, N ou NPK)
pH	ns	**	ns
Conductivité (µS/cm)	***	ns	ns
Capacité d'échange cationique	**	ns	ns
Teneur en C (%)	*	ns	ns
Teneur en N (%)	*	ns	ns
Richesse spécifique de la végétation	***	ns	ns
Hauteur moyenne de végétation (cm)	Effet combiné		
Composition floristique	*	ns	ns
Densité de faune (nb d'individus / bloc trié)	*	ns	ns

- Effet de la topographie sur quasi toutes les variables mesurées
- Effet de la gestion sur le pH : /!\ très petite , variation (7,2 / 7,3)
- Effet combiné sur la hauteur de végétation

ns = effet non significatif, * = p-value < 0.05, ** = p-value < 0.01, *** = p-value < 0,001

Premiers résultats

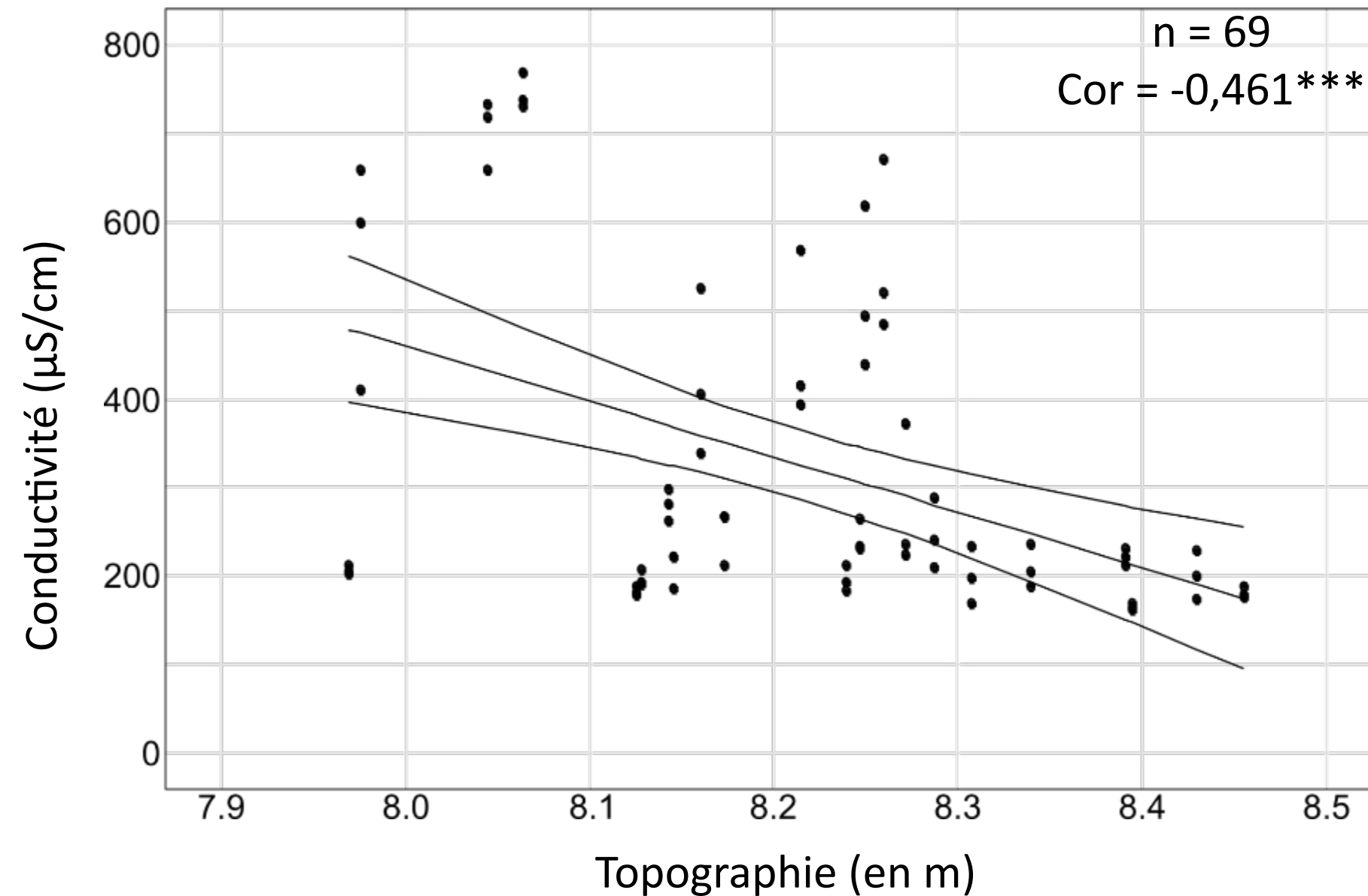
Conductivité du sol en fonction de la topographie



→ Relation négative entre la conductivité et la topographie

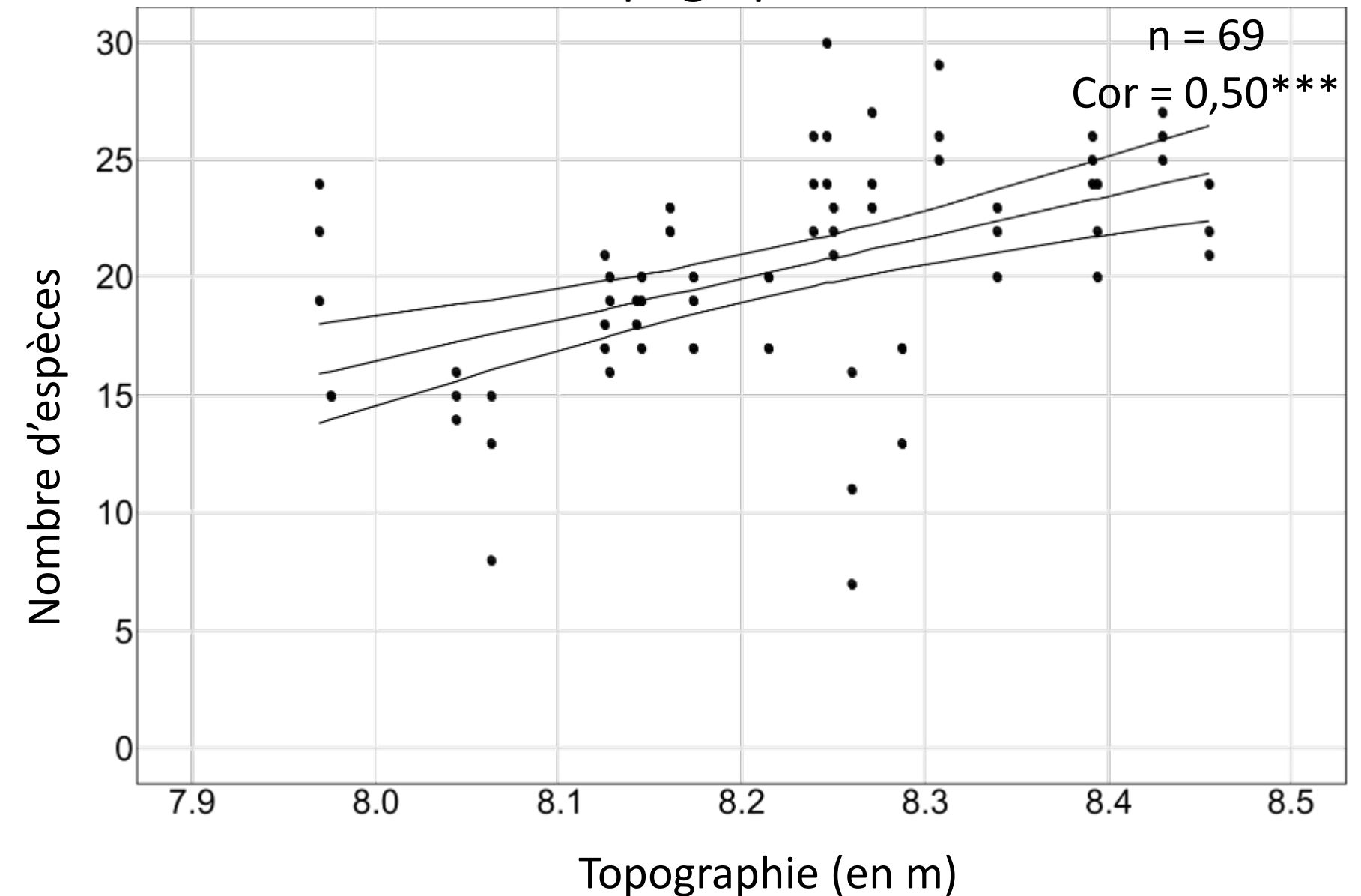
Premiers résultats

Conductivité du sol en fonction de la topographie



→ Relation négative entre la conductivité et la topographie

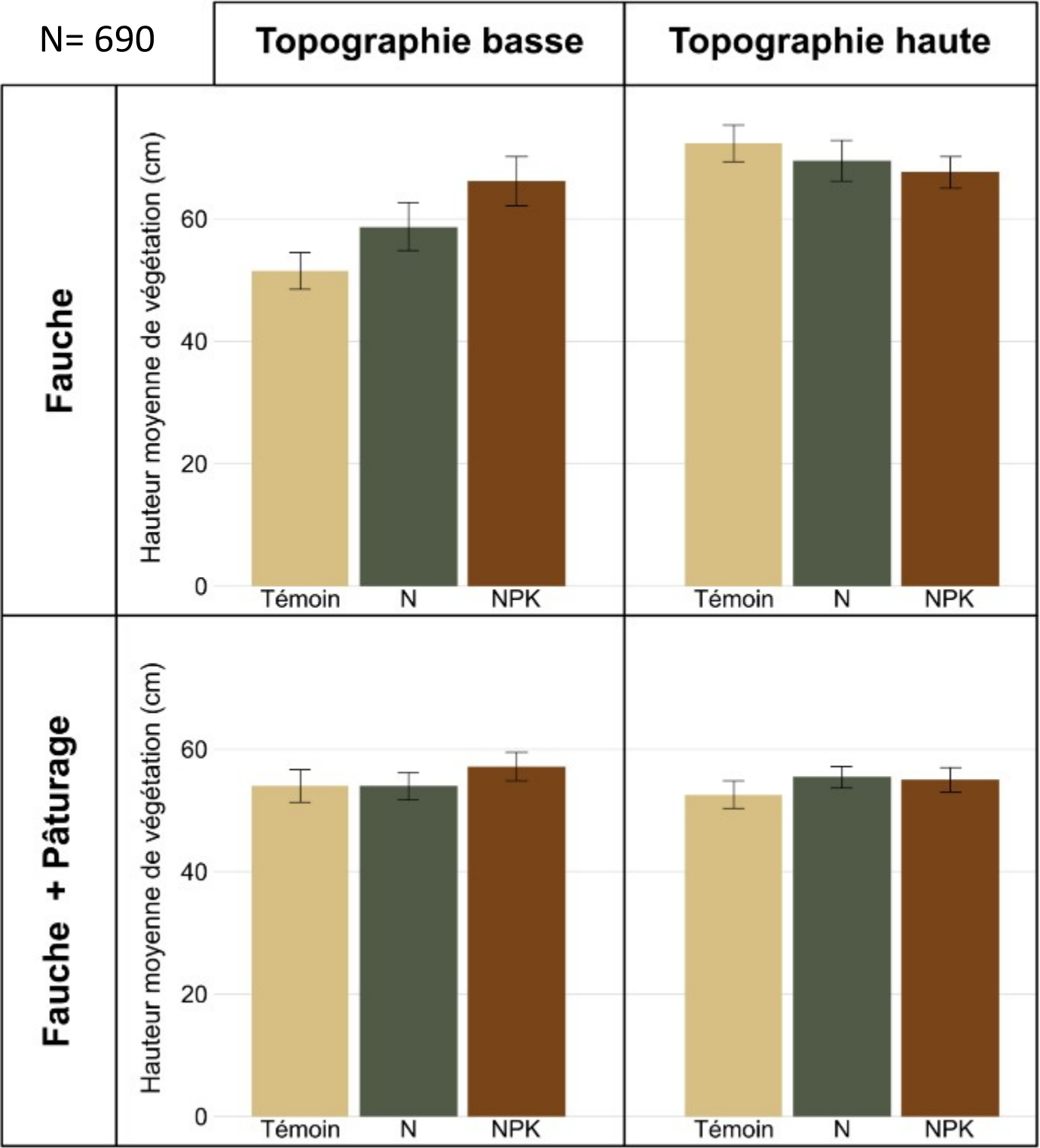
Nombre d'espèces végétales en fonction de la topographie



→ Relation positive entre le nombre d'espèces et la topographie

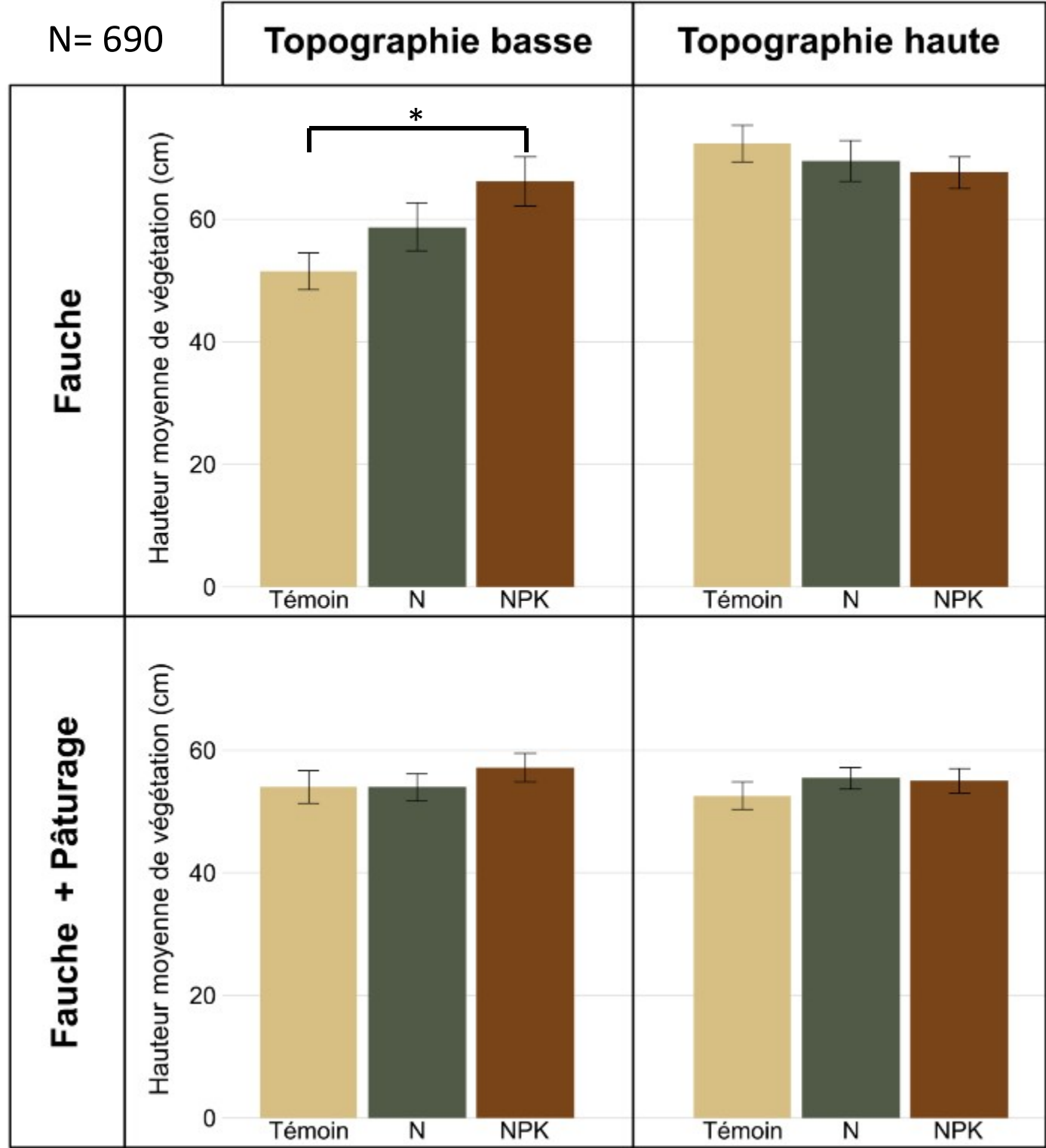
Premiers résultats

Hauteur moyenne de la végétation par quadrat en fonction des modalités de fertilisation



Premiers résultats

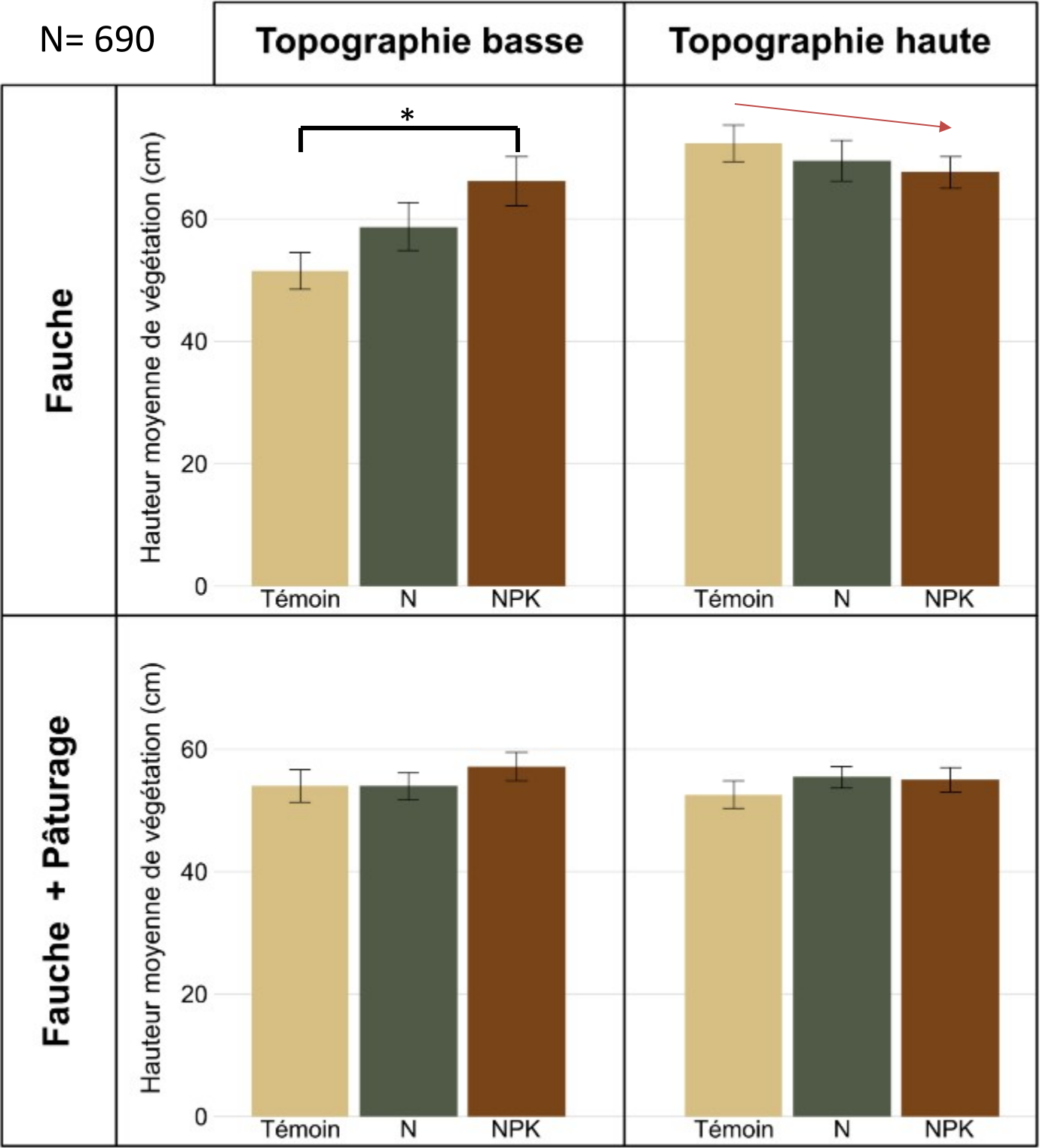
Hauteur moyenne de la végétation par quadrat en fonction des modalités de fertilisation



- Végétation significativement plus basse sur le témoin par rapport au NPK uniquement en topo basse avec fauche

Premiers résultats

Hauteur moyenne de la végétation par quadrat en fonction des modalités de fertilisation

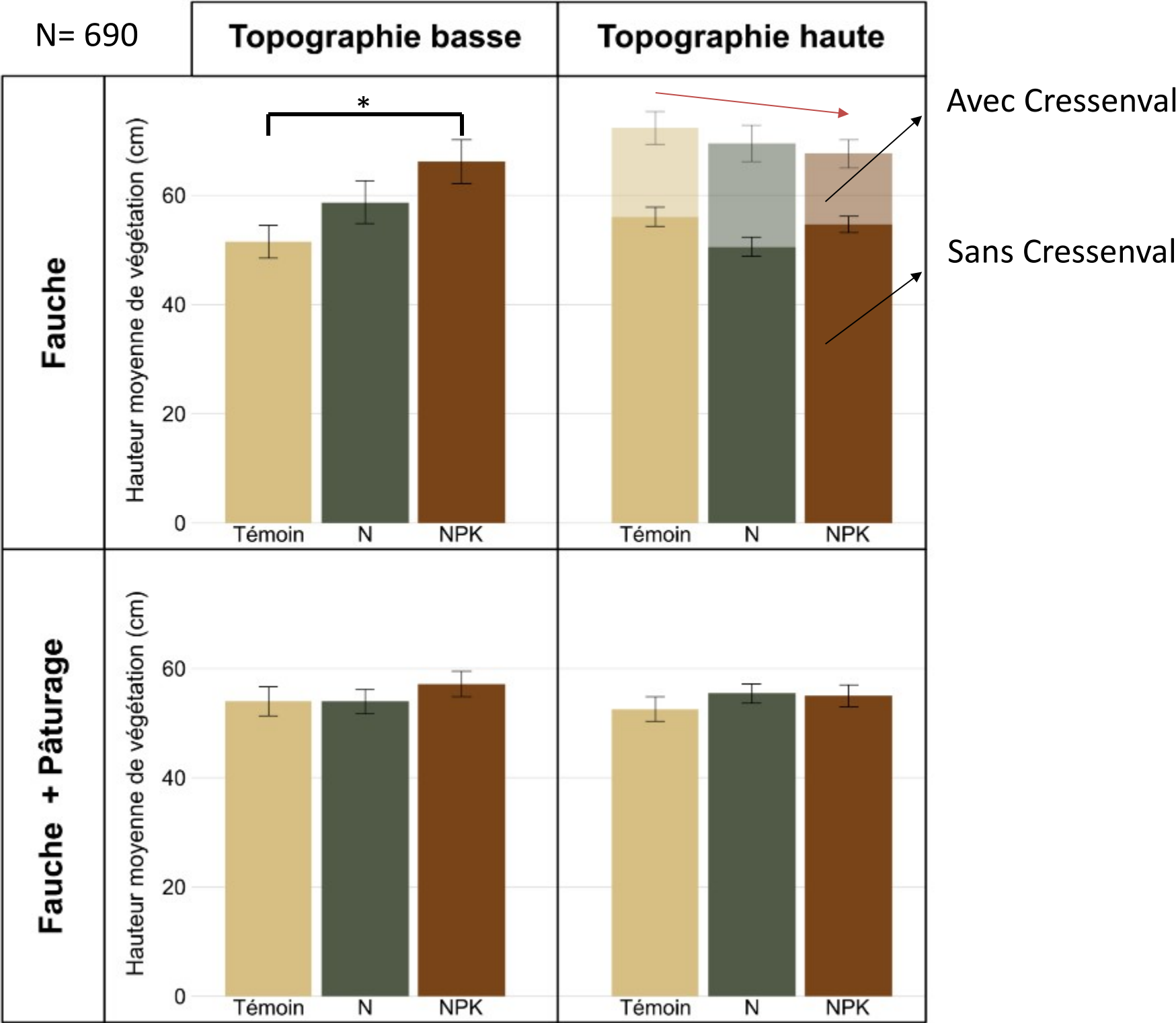


- Végétation significativement plus basse sur le témoin par rapport au NPK uniquement en topo basse avec fauche
- Une tendance inverse en topo haute avec fauche

!!\ Hauteur ≠ Biomasse
Pas de conclusion à ce jour

Premiers résultats

Hauteur moyenne de la végétation par quadrat en fonction des modalités de fertilisation

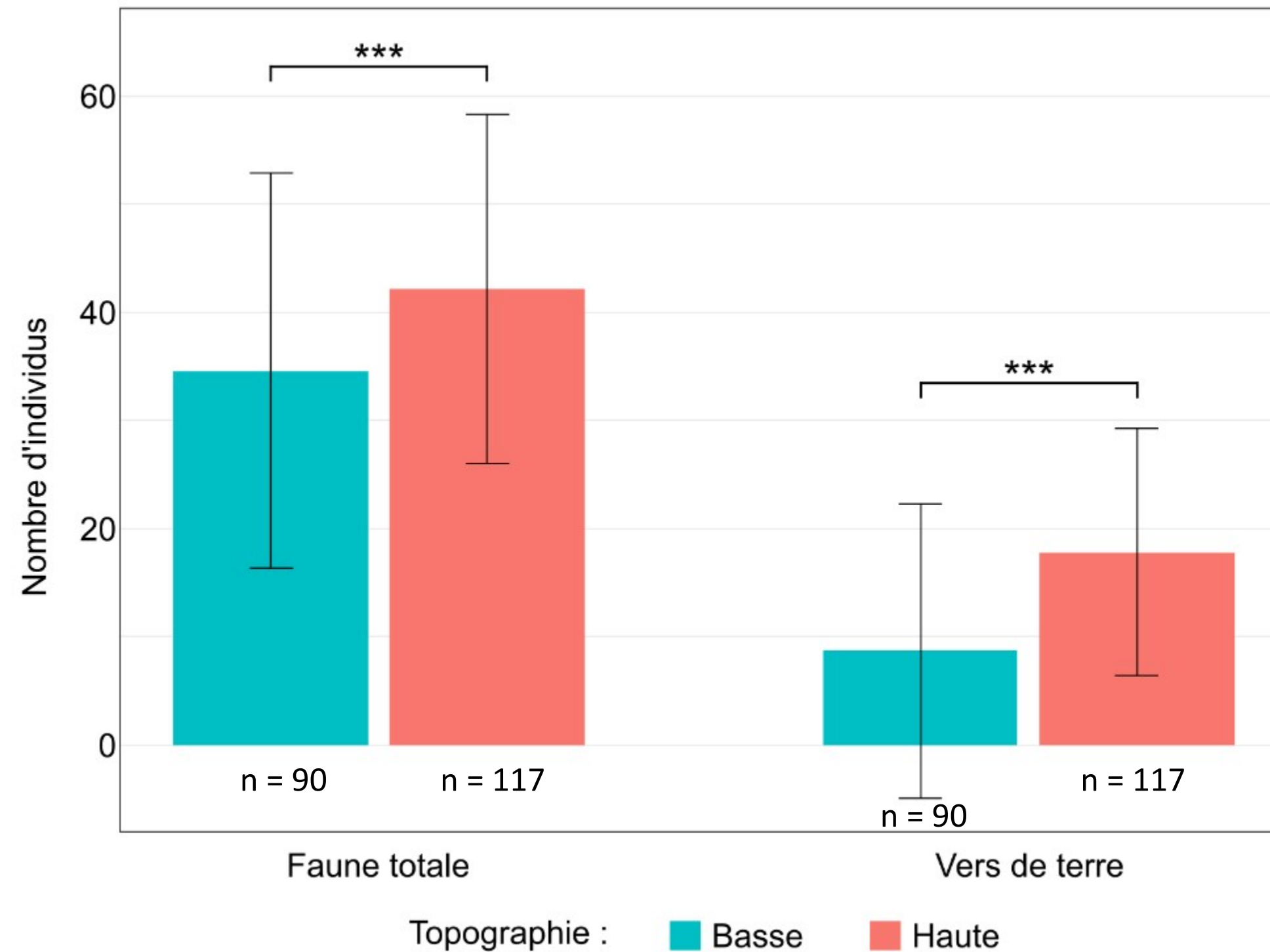


- Végétation significativement plus basse sur le témoin par rapport au NPK uniquement en topo basse avec fauche
- Une tendance inverse en topo haute avec fauche
- Pas de tendance en excluant les parcelles de Cressenval

!! Hauteur ≠ Biomasse
Pas de conclusion à ce jour

Premiers résultats

Nombre d'individus de faune du sol par bloc trié en fonction de la topographie



→ Densité de faune significativement plus importante en topo haute

→ Idem pour les vers de terre

Responsabilité collective

Plusieurs menaces pèsent sur la poursuite de l'étude

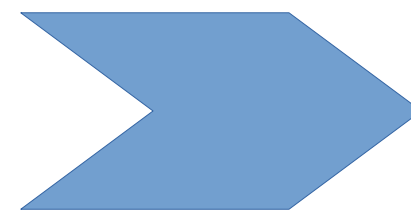
Divagation de bovins sur des dispositifs en fauche stricte (Le Hode)
10 dispositifs impactés, 6 placettes touchées



Réalisation d'une seconde fauche sur 2 dispositifs en fauche unique



Circulation motorisée (agriculteurs et chasseurs) sur les bandes de 2 dispositifs (12 et 18)

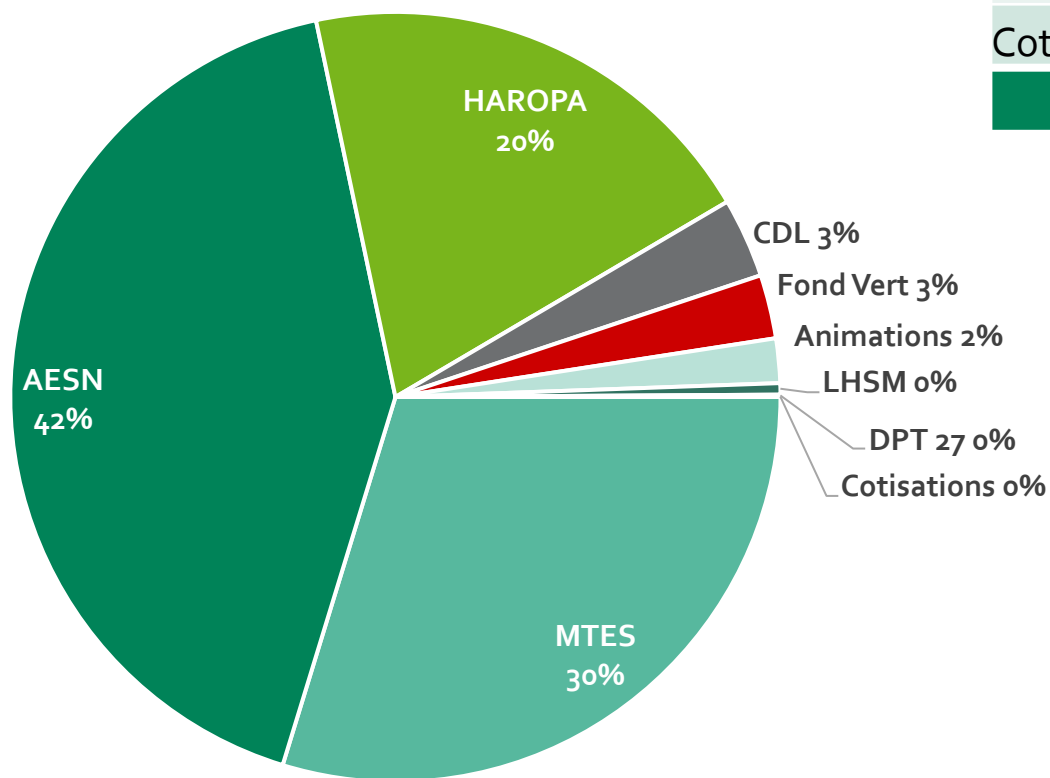


Nécessaire implication de chacun

Enjeu = Poursuite de l'étude, Abandon de la fertilisation à défaut

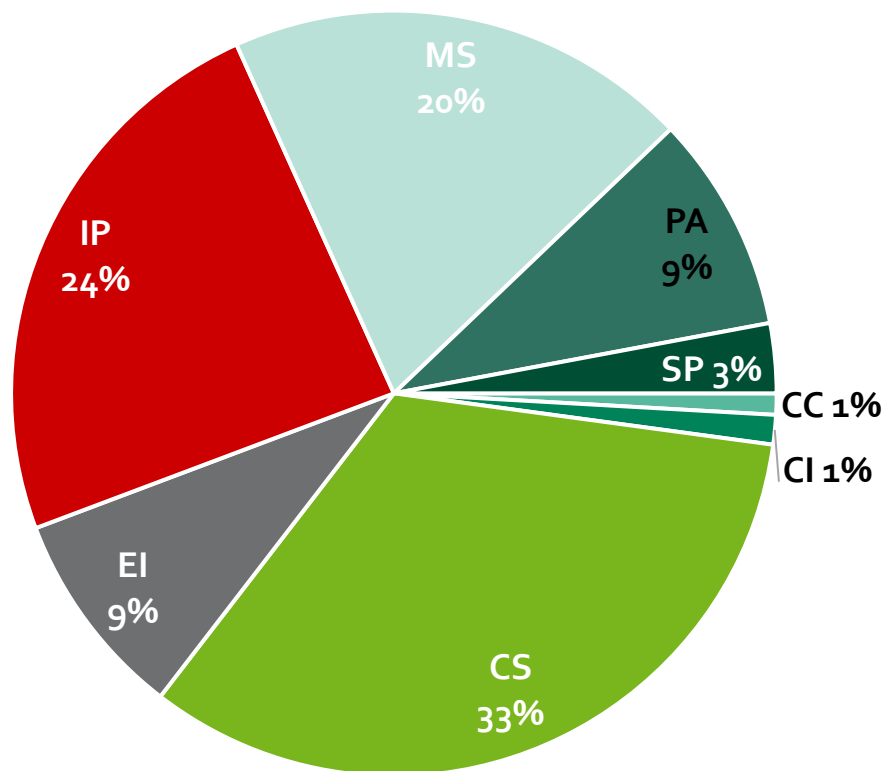
BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Recettes



MTES	621 661 €
AESN	877 228 €
HAROPA	414 918 €
CDL	70 000 €
Fond Vert	56 000 €
Animations	39 000 €
LHSM	10 000 €
DPT 27	1 500 €
Cotisations	500 €
	2 090 807 €

Dépenses

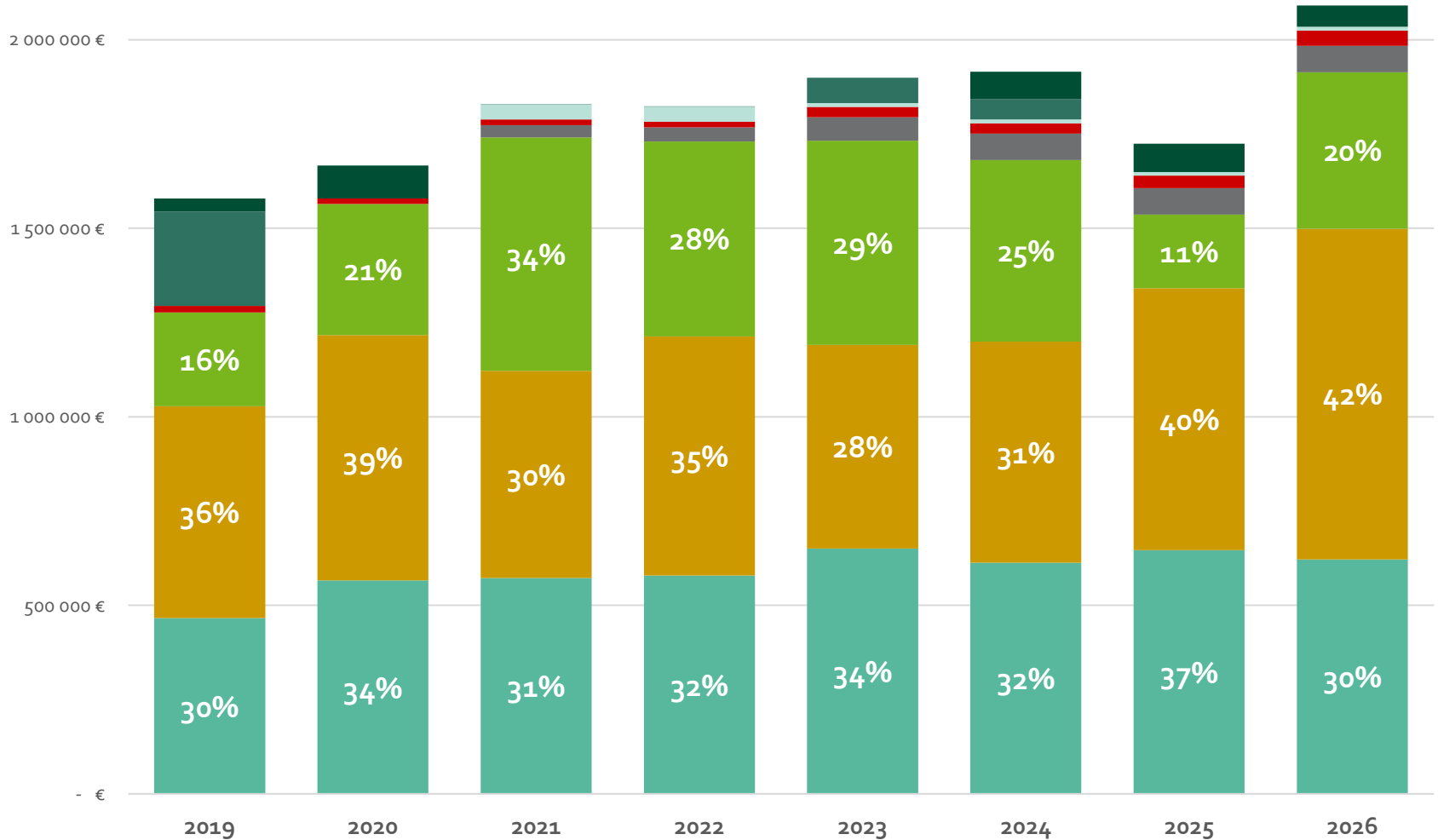


- Création de supports de communication et de pédagogie
- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
- Interventions sur le patrimoine naturel
- Prestations d'accueil et d'animation

- Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
- Prestations de conseil, études et ingénierie
- Management et soutien
- Surveillance du territoire et police de l'environnement

		TOTAL
Création de supports de communication et de pédagogie	CC	18 755 €
Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	CI	26 070 €
Connaissance et suivi du patrimoine naturel	CS	696 285 €
Prestations de conseil, études et ingénierie	EI	184 549 €
Interventions sur le patrimoine naturel	IP	501 408 €
Management et soutien	MS	410 113 €
Prestations d'accueil et d'animation	PA	192 024 €
Surveillance du territoire et police de l'environnement	SP	61 605 €
		2 090 807 €

Comparatif pluriannuel Recettes

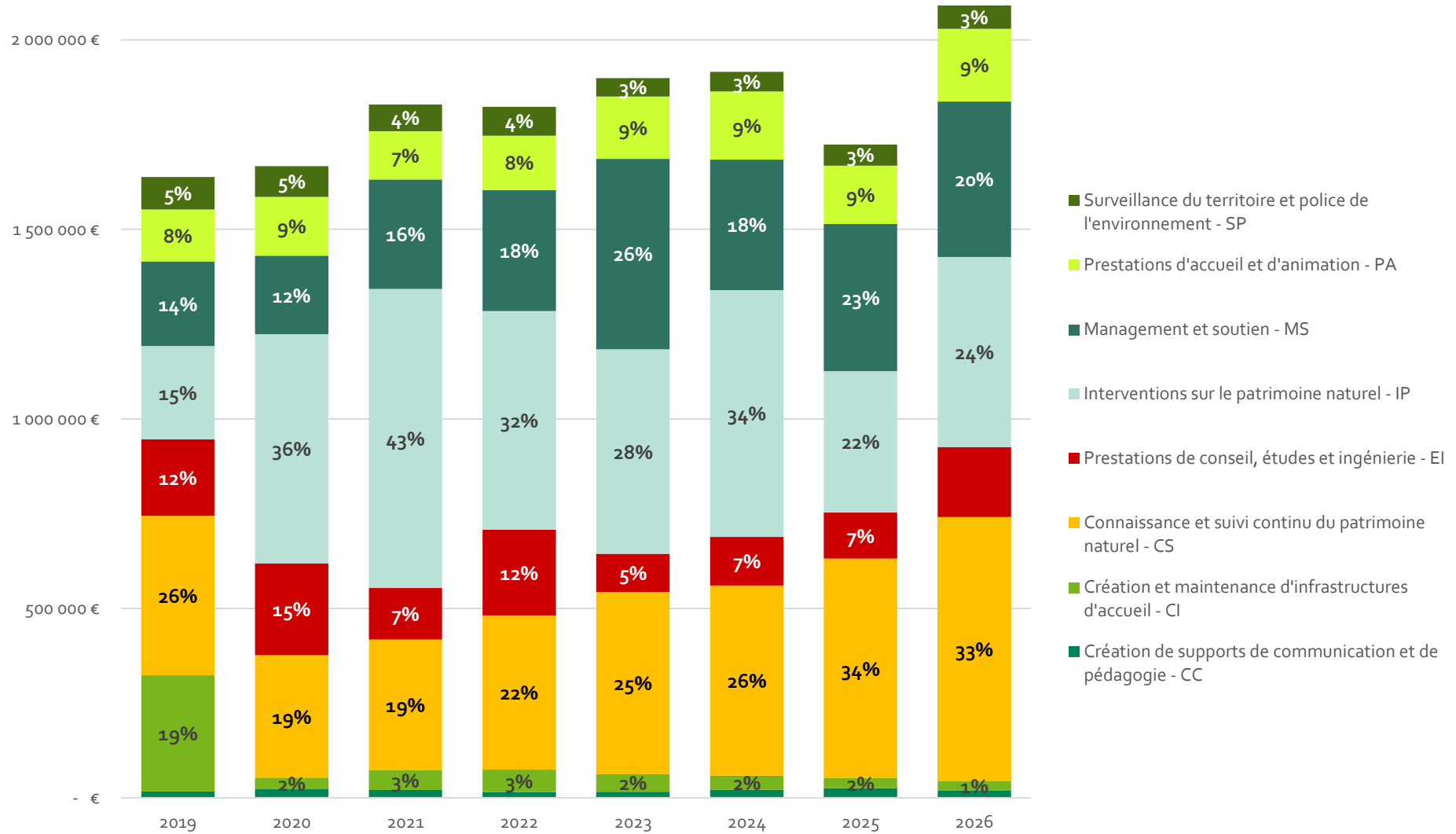


MATTE
HAROPA
CD27 et recettes animation
Fonds associatifs et mécénat

AESN
Conservatoire du Littoral
LHSM
Autres

Comparatif pluriannuel

Dépenses



Avis du comité consultatif sur le budget prévisionnel 2026

PERSPECTIVES 2026

IP6 Entretien et restauration du réseau hydraulique

Entretien :

Demande de curage en rive sud à étudier et instruire



Réflexion quant au curage du fossé de ceinture des prairies du Hode

Question du devenir des sédiments entre 5600 et 9500 m³

En attente des études HAROPA (neutralisation de la digue, et mesures environnementales PLPN₃ et Accès fluvial à Port2000 pour dessiner le plan de restauration sur le secteur subhalophile / diguettes

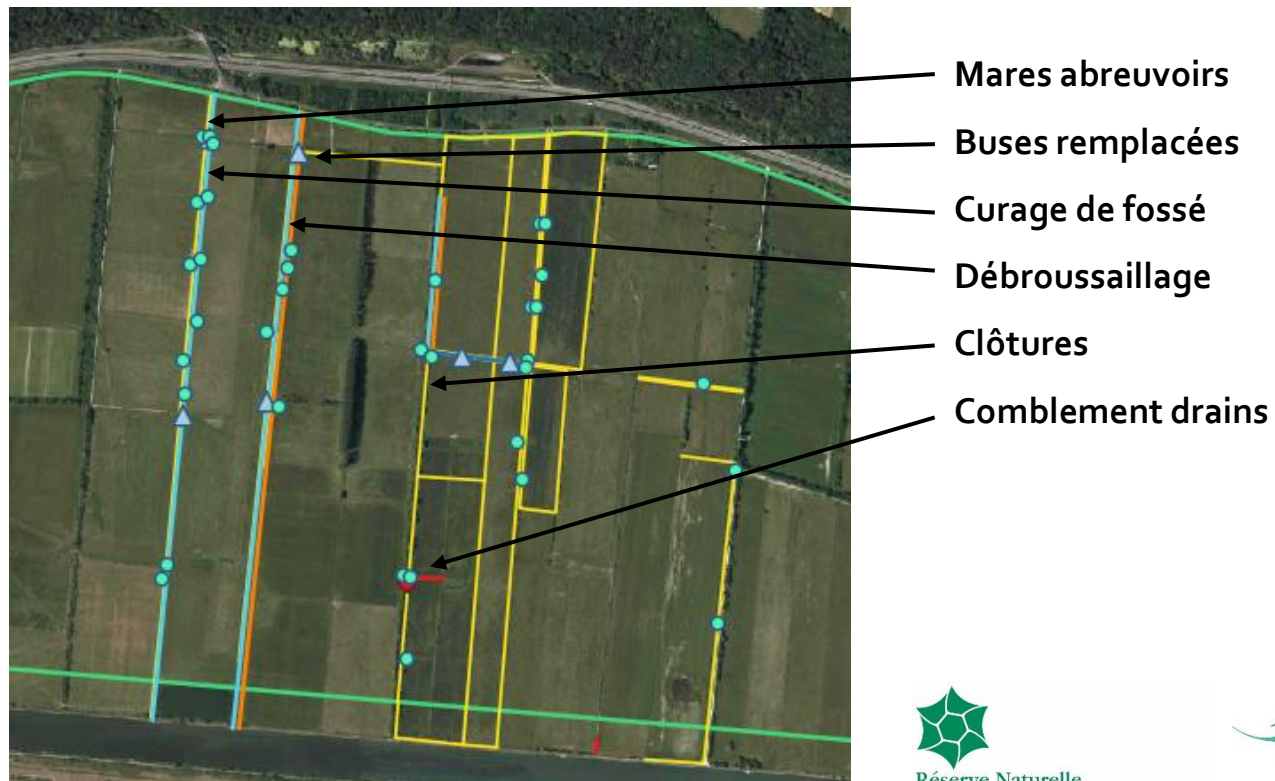
IP6 Entretien et restauration du réseau hydraulique

Restauration

Avec le Conservatoire du littoral,

Aménagement de la partie centrale de Cressenval (6km de fossé)

Restauration de la partie aval du « Cressenval » en 2027 selon avancée du projet de raccordement au réseau porté par le GEPAES



Etudes

Restauration des cressonnières en
pied de falaise en concertation
avec le Conservatoire du Littoral



Etude sur le régime alimentaire des
phoques à partir des fèces

avec le GMN et Pélagis

Mesure env. accès fluvial à Port 2000

Suivis

- Suivis ornithologiques
Rôle des genets (habitat, suivi des exclos, ...) Stage de master
Habitat roselière (protocole ADENA)
Animation régionale pour le Plan National d'Action du Butor étoilé
- Reptiles
Poursuite du protocole sur les reptiles (transects classiques et de nouveaux secteurs en tests)
- Actualisation du suivi des espèces végétales patrimoniales



- Insectes volants:
4 tentes malaises en 2026 et 2027 pour terminer l'inventaire et rentrer dans le protocole zones humides du CNRS :
Cressenval, rive sud, prairies Tancarville
en zone de non chasse, bande des 500m
?...



Restauration

- Restauration des roselières dans les diguettes en partenariat avec les coupeurs de roseaux (Fonds vert)
- Restauration du réseau de mares au nord de la zone de non chasse de Tancarville pour le triton crêté
- Poursuite de la restauration de milieux ouverts par fauche du roseau sur le Banc Herbeux est et ouest (financements LIFE et Fonds Vert)
- Restauration mégaphorbiaie de la vanne 4 à la vanne 2



Proposition par l'ACDPM de réaliser des travaux de ré-ouverture de milieux par broyage de roseaux sur la zone de non-chasse du Banc Herbeux



Entretien

- Evacuation du gabion sur la plage du reposoir
- Broyage et changement de la clôture du bois de Tancarville
20 ha – 1,8 km
Recherche de financement



Labellisation Ramsar

MS4 Labellisation RAMSAR



En 2025

- Fin 2024 Acte de candidature de la Maison de l'estuaire auprès de la DREAL pour entamer la démarche de labélisation Ramsar sur la rive droite de l'estuaire et la coordonner
- Début janvier Réponse positive de la DREAL
- 1^{er} semestre Constitution du comité de suivi :
22 structures ont été contactées
Organisation d'une 1^{ère} réunion
le 21 octobre 2025 à Saint Vigor d'Ymonville

MS4 Labellisation RAMSAR



Bonne représentation des différentes structures sollicités pour participer au comité avec 22 participants.

- Ramsar France
- PNRBSN
- Chambre d'agriculture
- FNE Normandie
- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- Préfecture maritime
- CSRPN
- Conservatoire du littoral
- HAROPA-Port
- Ecologie pour le Havre
- GON
- DREAL Normandie
- Maison de l'estuaire
- OFB
- Caux Seine-Agglo
- SOS estuaire
- LPO

MS4 Labellisation RAMSAR

Ordre du jour de la réunion

Introduction, contexte, historique

Présentation du label et de la démarche

Enjeux et contexte de l'estuaire

Laurent Dumont, DREAL Normandie

Bastien COÏC, Ramsar France

Vivien Chouquet, Maison de l'estuaire

Conclusion :

- Nécessité d'informer les maires et élus de la démarche après les élections 2026
- Réunir le comité en 2026 pour avancer sur la définition du périmètre
- Désignation de la Maison de l'Estuaire comme organisme coordinateur et de Vivien Chouquet comme correspondant de site

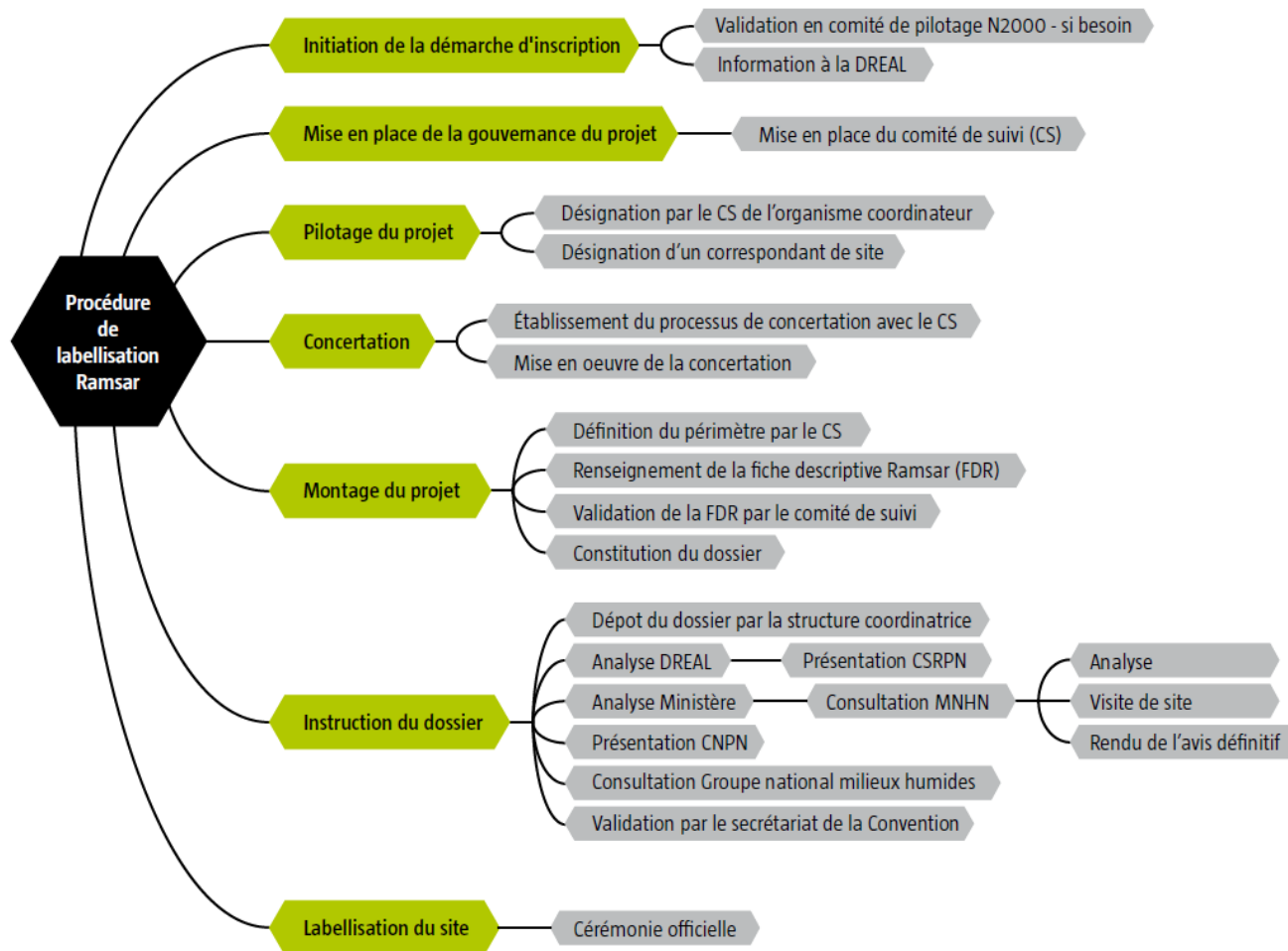
En 2026

- Définir le périmètre
- Commencer la consultation des acteurs locaux
- Travailler sur la fiche de renseignement en fonction du périmètre
- Travailler sur le projet de territoire et la gouvernance



MS4 Labellisation RAMSAR

Schéma de synthèse de la procédure de labellisation



7. Comité de suivi Reposoir

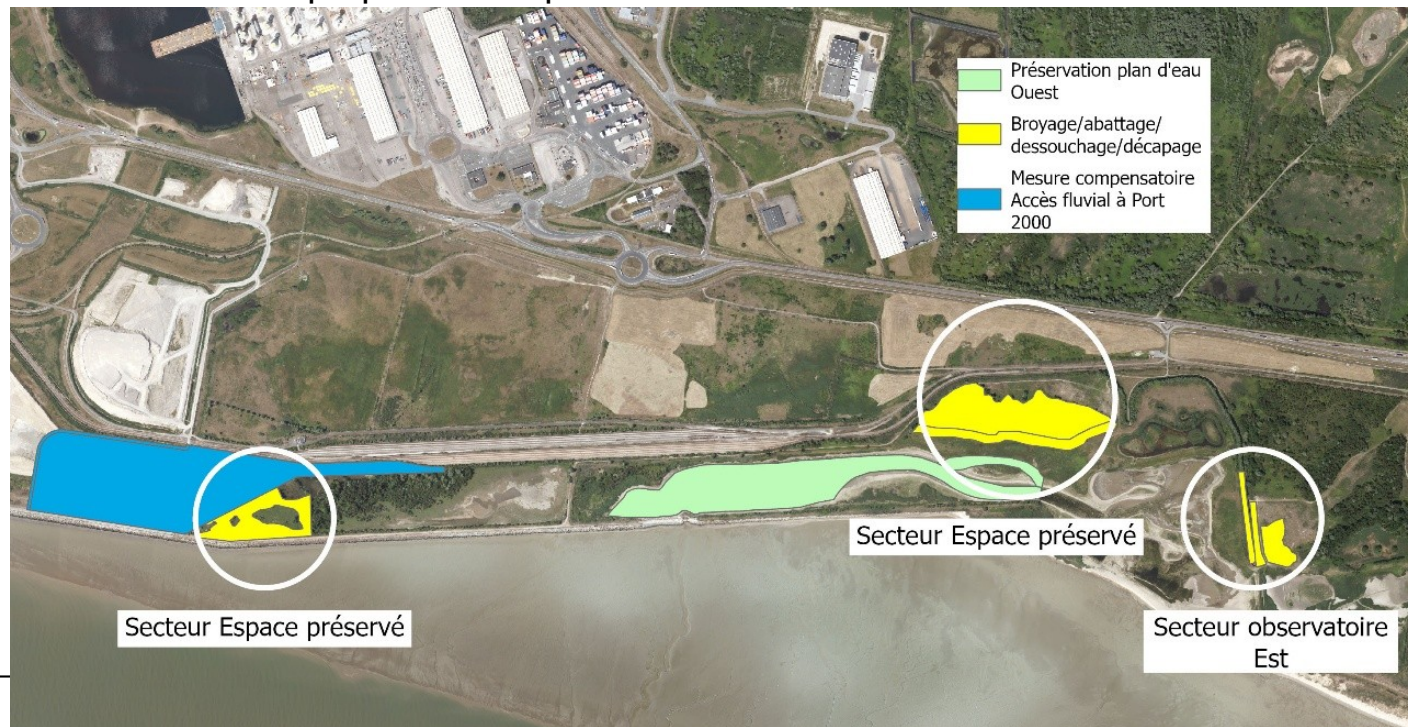
Intervention : DREAL Normandie

Propositions d'HAROPA pour un scénario 0+

Préservation du plan d'eau Ouest et entretien de la végétation

Augmentation des surfaces propices au repos des oiseaux : Secteur Espace préservé

Augmentation des surfaces propices au repos des oiseaux : Secteur Observatoire Est



Suites à prévoir

Procédures administratives à mener :

- Loi sur l'eau ;
- Espèces protégées (destruction d'espèces et d'habitats d'espèces) ;
- EIN 2000 ;
- Modification de l'état de la réserve ;
- Permis de démolir le cas échéant / Permis d'aménager.

Urgence

- Chute des populations
- Espèces d'importance nationale, en danger
- Risque contentieux européen

Conclusion du comité de suivi

- Durabilité des aménagements envisagés, au vu des scénarios hydrauliques à court et moyen terme :
 - Dimensionner le merlon pour le plan d'eau afin de garantir sa tenue face à la filandre,
 - Caractériser le risque de submersion des terrains aménagés, à court et moyen terme
- Surface créée pour le repos des limicoles manifestement insuffisante au vu des surfaces perdues :
 - Mesurer les surfaces créées réellement attractives (au dessus de la côte cmh 8,5m, sur sol nu possible, avec dérangement acceptable)
 - Identifier des surfaces complémentaires nécessaires, notamment vers l'est
 - Mettre rapidement en œuvre ce qui peut l'être

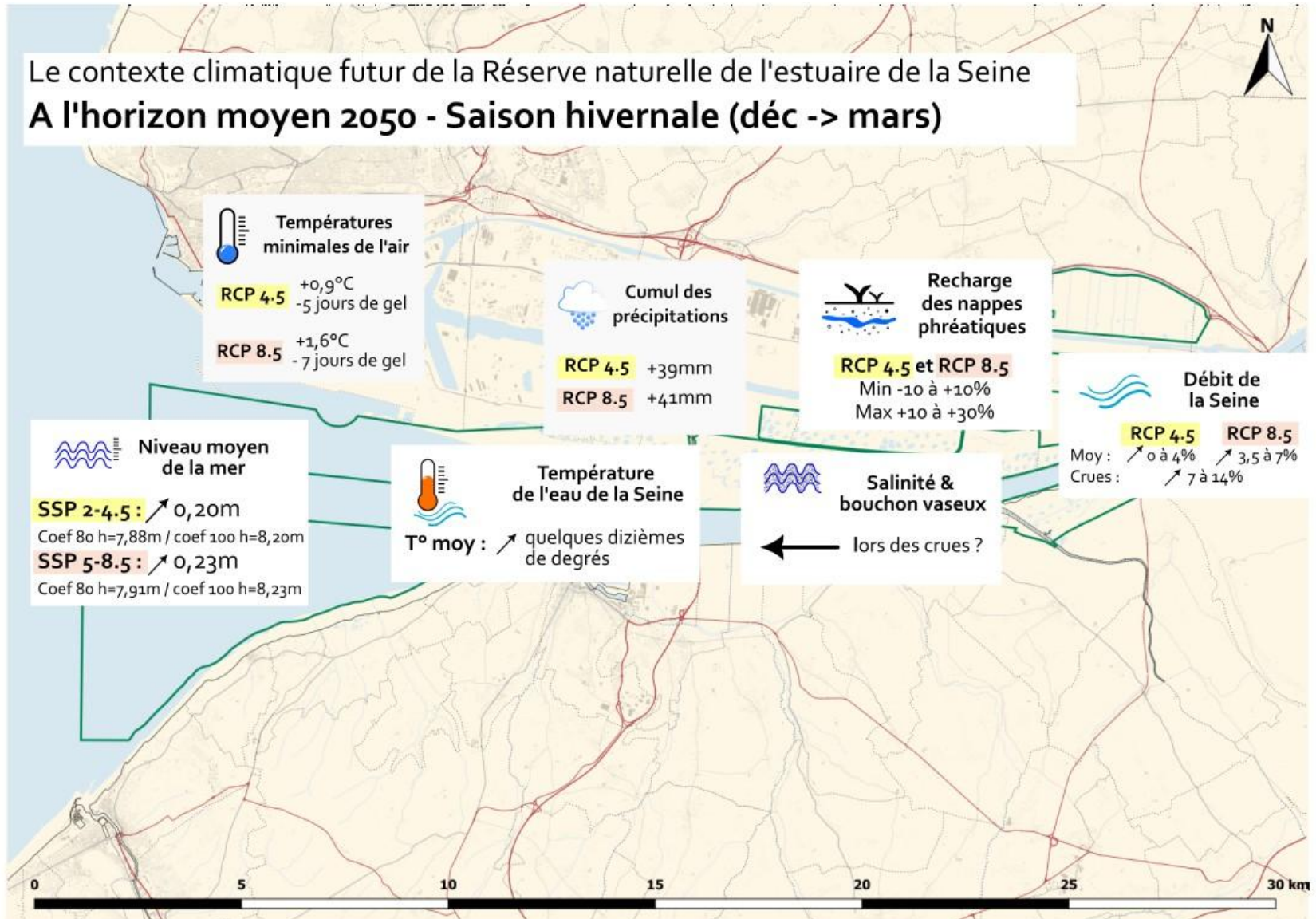


**Phaser l'ensemble de ces points dans un programme opérationnel
à l'initiative d'HAROPA Port,
Dans une démarche collective associant tous les acteurs concernés**

Natur'Adapt

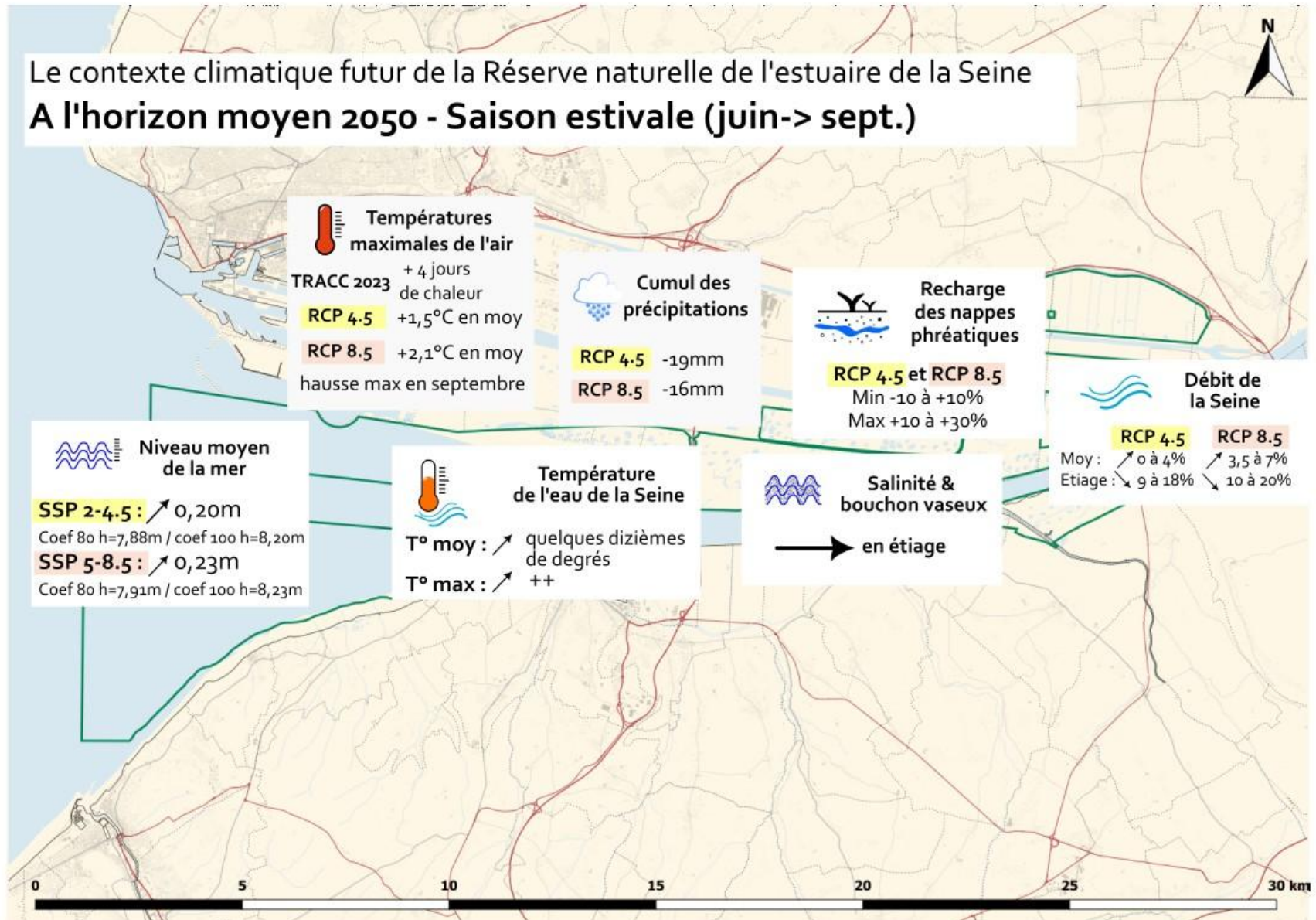
El9 Evaluation de l'impact du changement climatique sur la réserve naturelle

Le contexte climatique futur de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine
A l'horizon moyen 2050 - Saison hivernale (déc -> mars)



EI9 Evaluation de l'impact du changement climatique sur la réserve naturelle

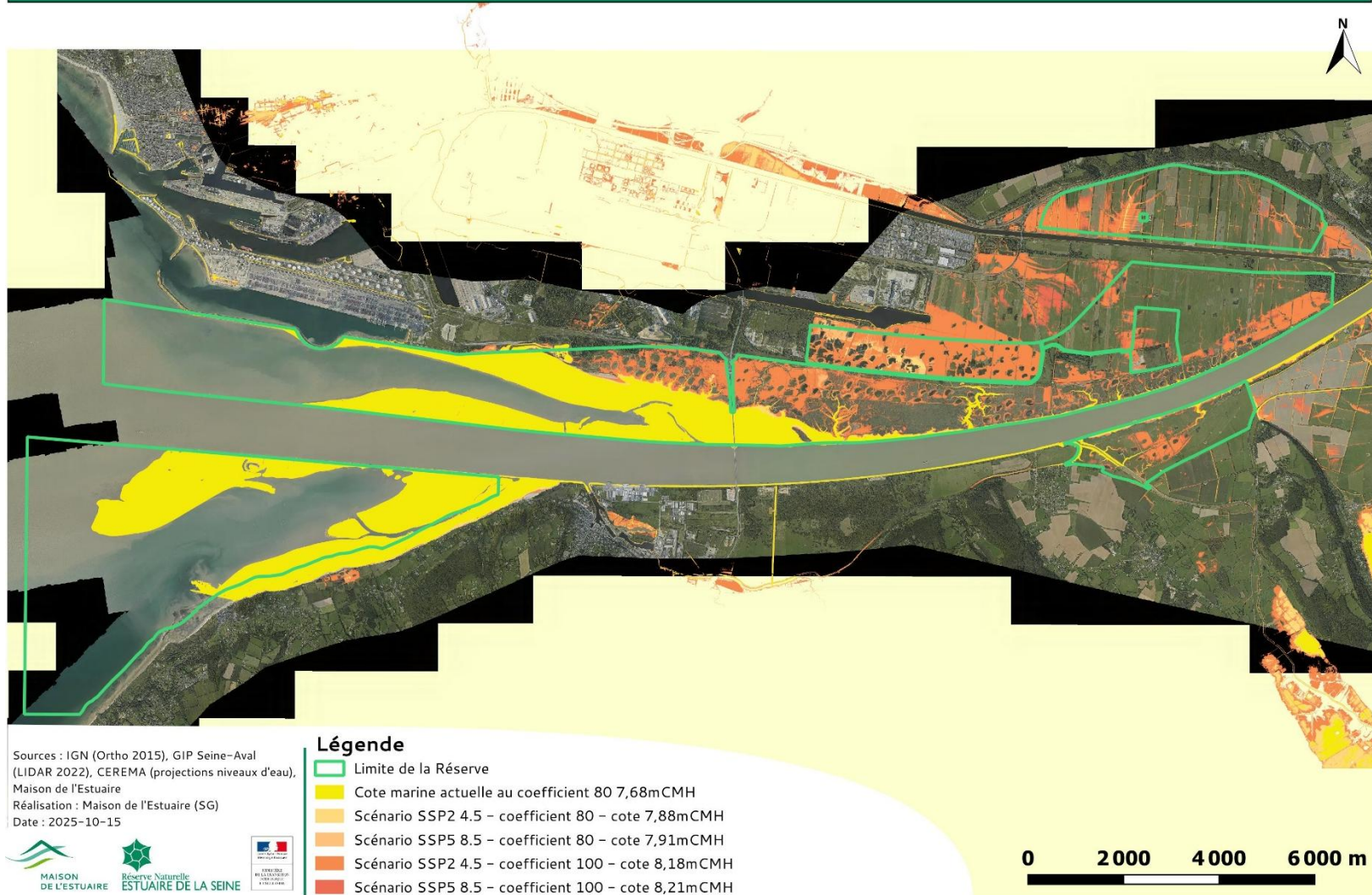
Le contexte climatique futur de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine
A l'horizon moyen 2050 - Saison estivale (juin-> sept.)



Elg Evaluation de l'impact du changement climatique

Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine

Projections à l'horizon 2050 des terrains situés sous la cote marine aux coefficients 80 et 100



Réserve Naturelle
ESTUAIRE DE LA SEINE

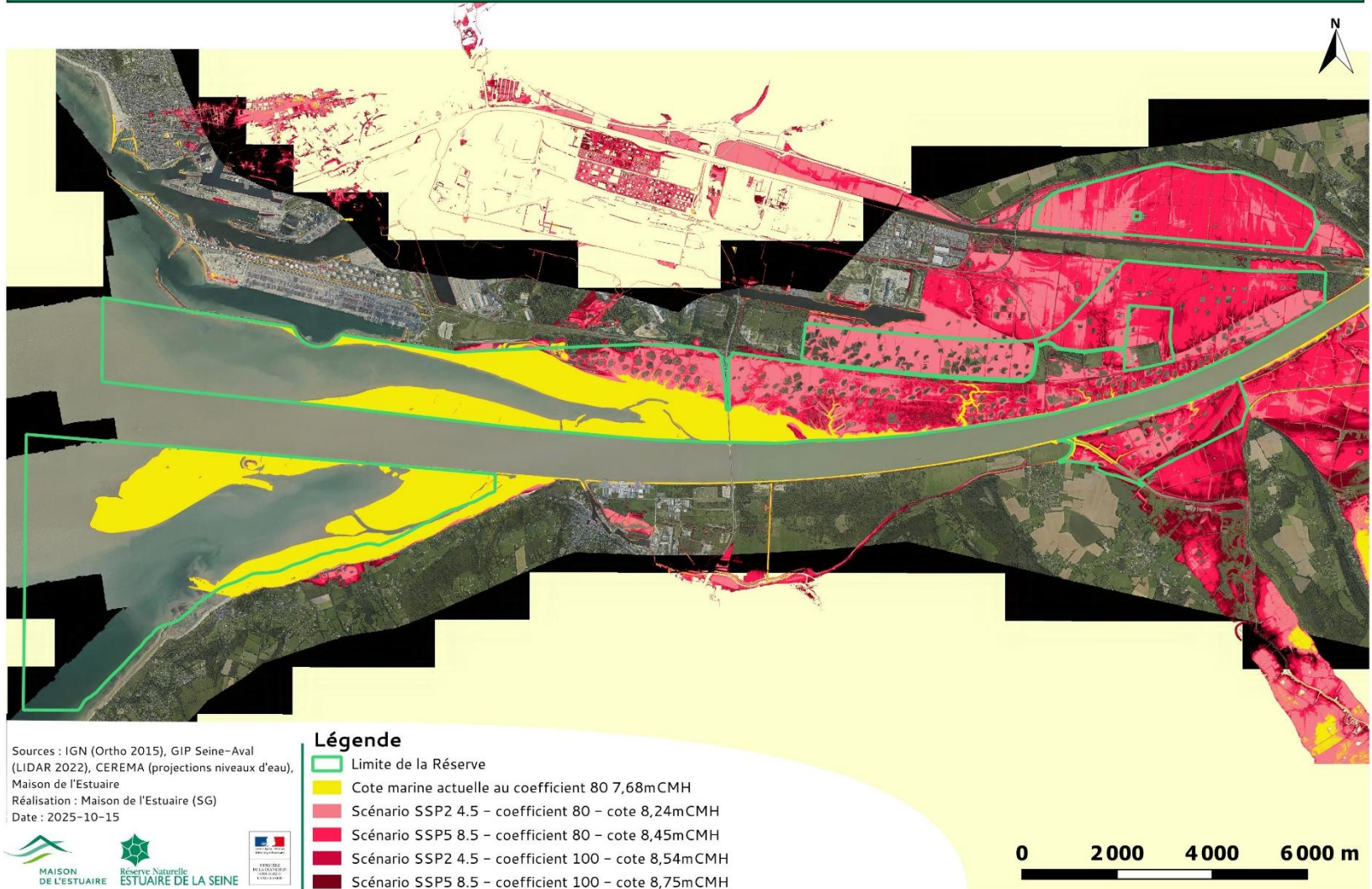


MAISON
DE L'ESTUAIRE

El9 Evaluation de l'impact du changement climatique

Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine

Projections à l'horizon 2100 des terrains situés sous la côte marine aux coefficients 80 et 100



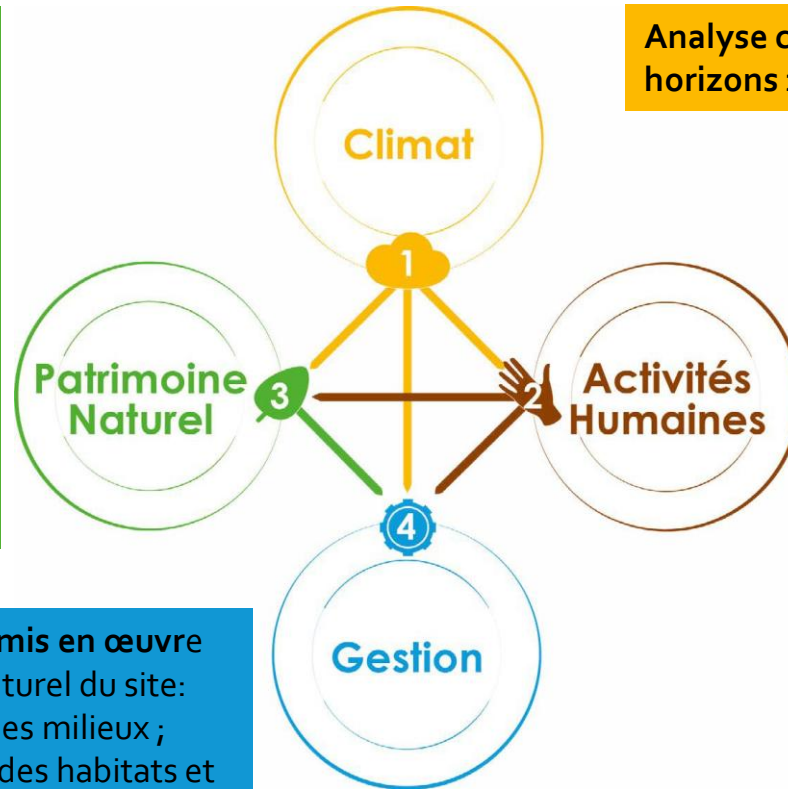
El9 Evaluation de l'impact du changement climatique sur la réserve naturelle

Poursuite du diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité

Analyse objet par objet

Milieus, fonctions, espèces
les plus représentatifs ou emblématiques du site
Cycles de la matière
Connectivités
Production de biomasse et ressources alimentaires
Quiétude de la faune
Milieux subtidaux ;
intertidaux ; prés salés ;
roselières ; prairies ;
boisements et haies

Principales actions et moyens mis en œuvre
pour préserver le patrimoine naturel du site:
Gestion hydraulique ; Gestion des milieux ;
Suivi et gestion des EEE; suivis des habitats et
espèces; partenariats entre acteurs de l'axe
Seine



Analyse climatique future aux horizons 2050 et 2100

Activités humaines ayant le plus d'influence sur le patrimoine naturel de l'aire protégée :

- Endiguements
- Exploitation agricole des prairies
- Fauche hivernale du roseau
- Entretien des mares de chasse
- Pêche pro
- Activités touristiques
- Anciennes décharges
- Réseaux enterrés
- Activités industrialo-portuaires périphériques
- Trafic maritime

→ Échanges à venir avec les parties prenantes

EI9 Evaluation de l'impact du changement climatique sur la réserve naturelle

Etat d'avancement du processus selon la méthode Natur'Adapt

	Fin 2024	1 ^{er} trim 2025	2 ^e trim 2025	3 ^e trim 2025	4 ^e trim 2025	1 ^{er} trim 2026	2 ^e trim 2026	3 ^e trim 2026	4 ^e trim 2026
Choix des objets		 Avis Comité scientifique							
Récit climatique					 Présentation Comité technique				
Diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité					 Collecte infos Comité technique	 Avis Comité scientifique	 Restitution au Comité technique		
Stratégie d'adaptation							 Groupes de travail Comité technique	 Restitution au Comité technique	

Zones de protection forte

Proposition de Zones de Protection Forte

- Stratégie Nationale pour la mer et le Littoral:

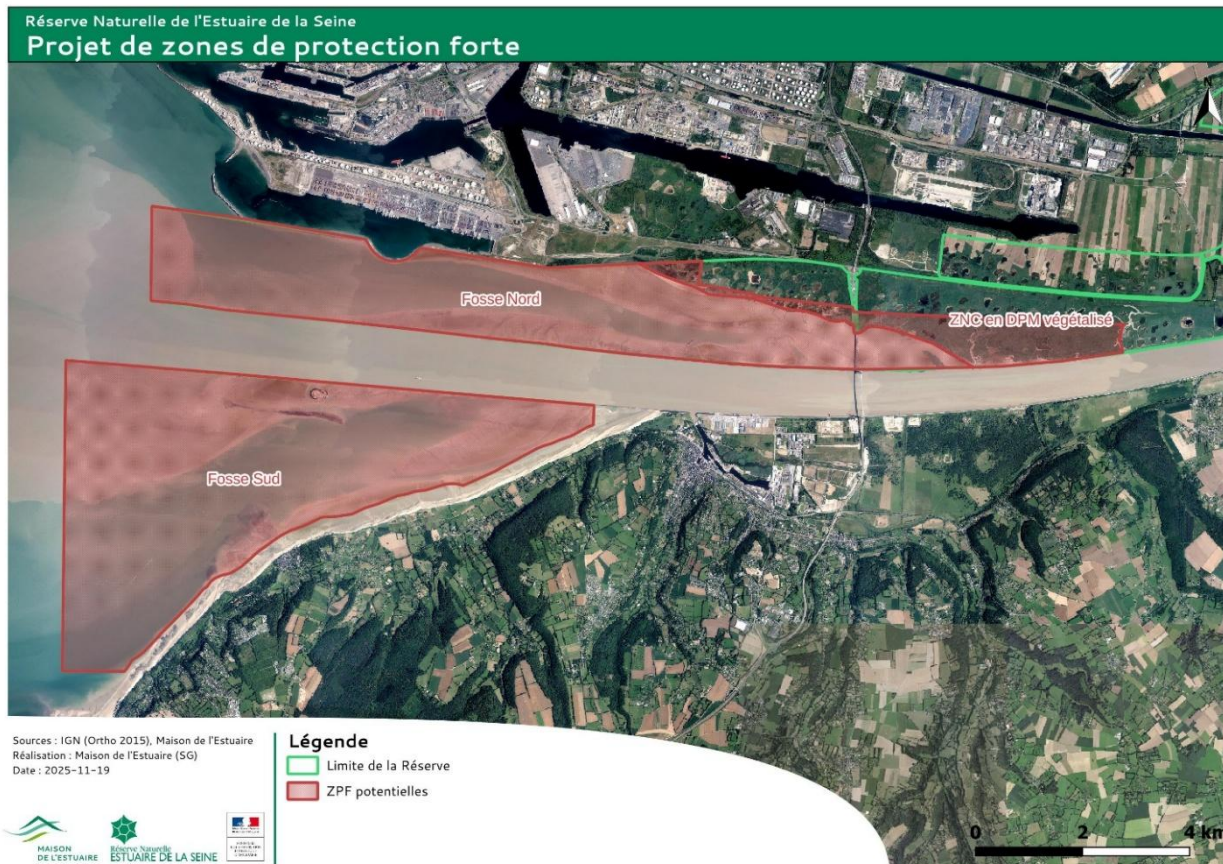
Objectif : 1% des eaux de la façade Manche Est- Mer du Nord
labélisée en ZPF en 2030 soit 285 km²

- ZPF: « zone géographique dans laquelle les **pressions engendrées par les activités humaines** susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques **sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées**, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un **contrôle effectif des activités concernées** » (décret du 12 avril 2022)
- La zone de protection forte ne constitue donc pas une nouvelle catégorie d'aires protégées. Il s'agit d'un **label garantissant un haut niveau de protection des enjeux écologiques au sein d'un espace géré et surveillé.**

Projet de zones de protection forte

Proposition de 3 ZPF sur le DPM de la réserve naturelle

- Fosse Nord 2000 ha
- Fosse Sud: 2800 ha
- ZNC en DPM végétalisé : 395 ha



Au total, **5195 ha** (52 km²)
proposés en ZPF sous
réserve de l'instruction

Plan de circulation

SP7 Plan de circulation

Objectifs

- Limiter les impacts environnementaux liés à la circulation motorisée ;
- Clarifier le cadre légal applicable ;
- Définir une **période de circulation autorisée** compatible avec les cycles biologiques des espèces et les usages agricoles ;
- Proposer une organisation spatiale et temporelle **lisible, applicable et contrôlable**

Cadre réglementaire

- **Loi “4x4” – Code de l’environnement**

Article L.362-1 : la circulation des VTM est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l’État, des départements et communes, des chemins ruraux et **des voies privées ouvertes à la circulation publique**.

- **Décret portant création de la réserve (n°97-1329 du 30 décembre 1997)**

Article 20 : la circulation des véhicules à moteur est interdite à l’intérieur de la réserve naturelle, sauf exceptions dont les véhicules **autorisés par le préfet** pour activités agricoles, pastorales, exploitation des roseaux ou **entretien des installations de chasse, hors période de nidification**

Reprise des discussions en novembre 2025 fondées sur :

1. Un consensus sur les chemins en réserve naturelle nationale
 2. Une difficulté liée à la période de nidification (CA Douai en 2013, TA de Rouen en 2015)
-

11. Projet d'arrêté « quiétude » couvrant la période du 1er février 2026 au 15 mars 2028 inclus

Intervention : DDTM de la Seine-Maritime / Service Transitions Ressources et Milieux

Contexte et motivation

- L'estuaire de la Seine est situé sur une voie de migration majeure et vigilance forte de la commission européenne sur les mesures prises par l'État
- L'arrêté est en place depuis 2011, pour préserver la quiétude de l'avifaune en période prénuptiale.
- L'arrêté permet de faciliter et sécuriser les opérations de contrôle du respect des dates de fermeture de la chasse.

Principes de l'AP

- Interdiction de pénétration de nuit du 1^{er} février au 15 mars inclus
- Cette interdiction est couplée à une interdiction de circulation sur la route de l'Estuaire, prise par HAROPA-PORT
- Il permet la gestion des cas d'urgence

Proposition de prendre l'arrêté pour la période de 2026 à 2028 incluse :

- Contexte identique d'une année à l'autre avec remarques similaires lors de la consultation
- Arrêté pris depuis plusieurs années, sans évolution
- Complexité administrative de la prise de cet arrêté interdépartemental
- Fin du 4^{ème} plan de gestion de la RNNES en 2028

=> Proposition d'un projet d'arrêté pluri-annuel : de l'année 2026 à l'année 2028 incluse, pour la période du 1^{er} février au 15 mars

Avis du comité consultatif sur le projet d'arrêté « quiétude » 2026-2028

12. Battues aux sangliers en 2026

Intervention :

13. Méthode et calendrier d'évaluation du 4° plan de gestion révisé et d'élaboration du 5° plan de gestion

Intervention : DREAL Normandie

Sommaire

1. Évaluation du 4ème plan de gestion
2. Désignation du gestionnaire
3. Élaboration du 5ème plan de gestion
4. Calendrier 2026 - 2028

Evaluation du 4ème plan révisé

Quels sont les attendus de l'évaluation d'un plan de gestion ?

1. Caractériser la **progression** au cours du plan écoulé **vers l'atteinte des objectifs long et moyen terme**

= Régression ? Progression satisfaisante ? Progression lente mettant en péril l'atteinte de l'objectif ?

Source = Suivis mis en place dans le 4eme PdG = Analyse **objective** par indicateurs quantitatifs

2. Mesurer le **niveau de réalisation** de chaque opération

= Réalisée ? Partiellement réalisée ? Non réalisée ?

=> Quels freins et leviers ont impacté la réalisation de chaque opération ⇒ **Faisabilité de l'opération** ?

Quelle contribution de chaque opération à l'atteinte de l'OLT auquel elle est rattachée ⇒ **Pertinence de l'opération** ?

3. En tirer des **conclusions sur les objectifs visés et les opérations déployées**

Evaluation du 4ème plan révisé

Comment s'y prend on ?

= Approche objective sur la base d'indicateurs quantitatifs pré-définis par le 4eme PdG

= Information descendante

= Exercice non contradictoire

⇒ **Pas de débats sur l'évaluation elle même, les débats viendront dans un second temps, sur les suites à donner.**

1. Dès le 2eme trimestre 2026, agrégation par la MdE des données collectées depuis 2018

2. Accompagnement méthodologique de la MdE par la DREAL

3. Présentation du rapport d'évaluation aux instances scientifiques (CSRPN, CSES) pour compléments scientifiques éventuels

4. Présentation au comité consultatif pour appropriation (décembre 2026)

Désignation du gestionnaire

La MdE poursuit la mise en œuvre du 4ème plan de gestion jusqu'en 2028. **Mais après, qu'en est il ?**

Il revient au préfet de:

- fixer **les orientations du nouveau plan, le cadre** (et non pas les objectifs) : Renaturation des flux hydrauliques ? Importance relative des habitats et des espèces ? Intégration du changement climatique, etc...
- **désigner le gestionnaire**, chargé d'élaborer puis mettre en œuvre le nouveau plan de gestion

Principe de base : la confiance renouvelée au **gestionnaire sortant** sauf en cas de difficulté financière ou défaut de compétence, après avis du comité consultatif.

=> Proposition : **Confier à la MdE l'élaboration et mise en œuvre du 5eme plan de gestion**

Elaboration du 5ième plan de gestion

La méthode CT 88



Pilotage DREAL

Mise en œuvre MdE

Rendu compte de
chaque étape auprès
du comité consultatif

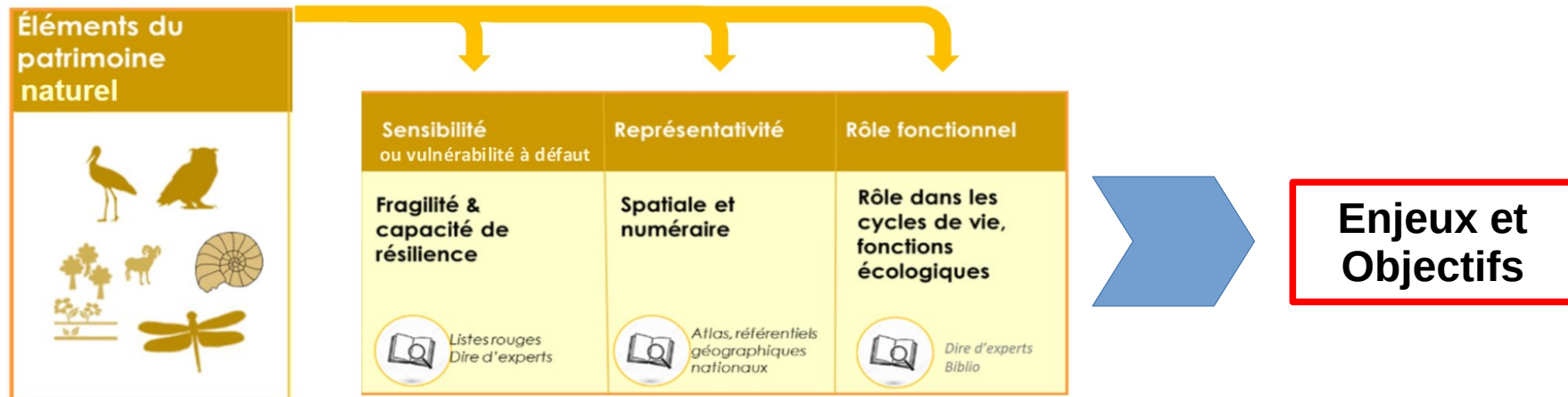
Elaboration du 5ième plan de gestion

L'état des lieux et les enjeux écologiques

Rappel du décret de création de la réserve :

Sauvegarder la diversité biologique d'un ensemble de milieux estuariens, notamment des espaces intertidaux ou subtidaux, des vasières, des roselières et des prairies humides

Préserver l'avifaune et les espèces halieutiques avec leurs nourriceries et les juvéniles de poissons.



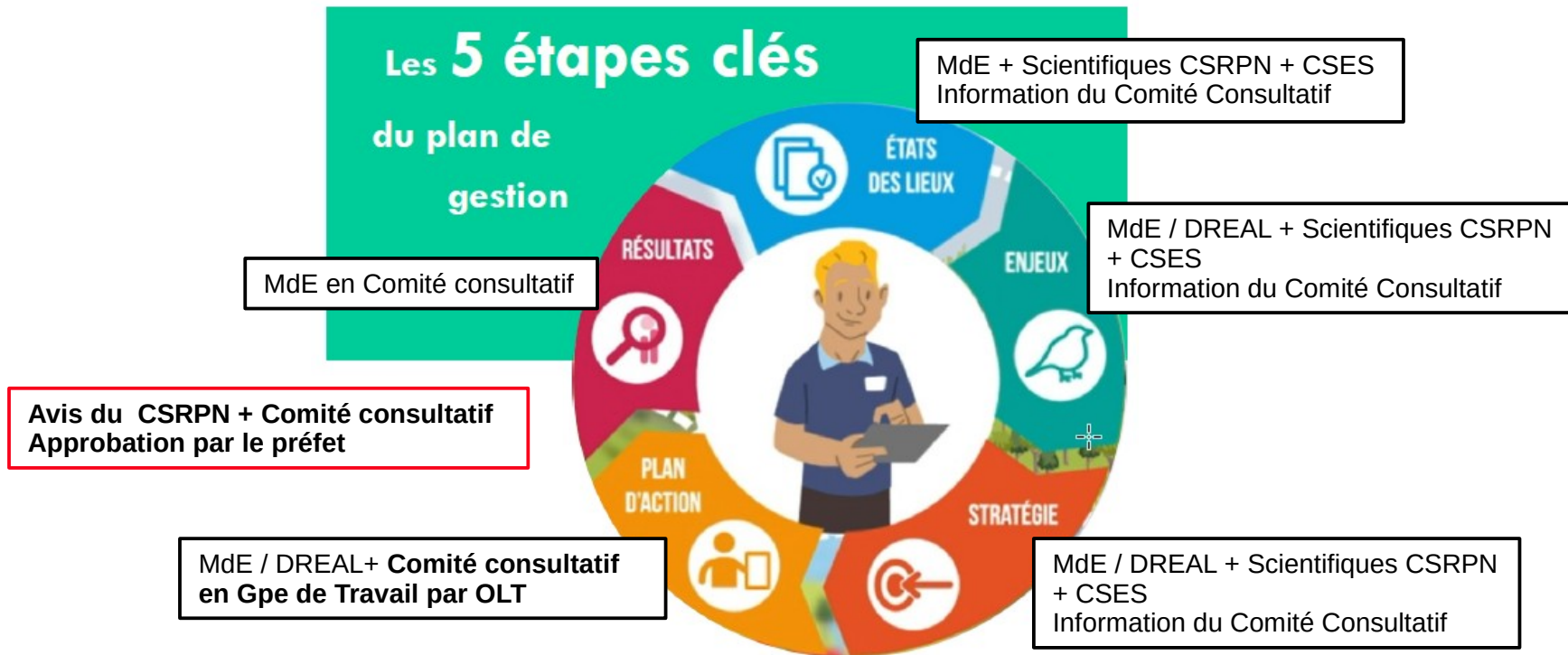
Elaboration du 5ième plan de gestion

Le tableau d'arborescence, l'expression synthétique du plan de gestion

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
Qu'est-ce qui est en jeu ?	Comment va l'enjeu ?		Où voulons-nous aller globalement...	... et plus précisément ?	Comment suivre la progression vers les OLT ?			
Qu'est ce qui peut modifier l'état de l'enjeu ...		... et quels sont les effets ?	Que devons-nous faire pour améliorer la situation ...	... et pour quels résultats ?	Comment suivre la progression vers les OO ?		Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre des résultats ?	

Elaboration du 5ième plan de gestion

Les rôles de chacun



Le calendrier 2026 - 2028

Objet	2026												2027												2028											
	T1			T2			T3			T4			T1			T2			T3			T4			T1			T2								
	I	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	I	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	I	F	M	A	M	J						
Évaluation 4 ^e plan de gestion																																				
Présentation de l'évaluation au CSRPN et comité consultatif																																				
Mise en marché (jusqu'à notification) de la prestation d'AMO pour l'élaboration du 5 ^{eme} PdG																																				
Appropriation du contexte par le prestataire																																				
Désignation du gestionnaire – Convention de gouvernance																																				
Élaboration de l'état des lieux écologique																																				
Présentation de l'état des lieux écologique au CSRPN, rapport adressé au comité consultatif																																				
Définition des enjeux et des OLT																																				
Présentation des enjeux et OLT au CSRPN, CSES																																				
Présentation des enjeux et OLT au comité consultatif et Constitution des groupes de travail par OLT																																				
Animation des ateliers thématiques Identification des pressions																																				
Animation des ateliers thématiques Définition des opérations																																				
Restitution au Comité Consultatif des ateliers thématiques : Validation des opérations																																				
Consultation du CSRPN sur la base du tableau d'arborescence																																				
Rédaction du projet de plan																																				
Consultation du public et modification du projet																																				
Consultation du CSRPN, du Comité Consultatif et si modification conséquentes par rapport au 4 ^{ème} plan, du CNPN																																				
Intégration des remarques des instances consultées																																				
Arrêté préfet																																				

14. Questions diverses